www.lemaysurevre.com

Le May Infos

N°26
Avril 2015

Le May sur-Evre
Labeur & Ténacité

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

Le May Infos
N°26 Avril 2015

2 à 21 VIE MUNICIPALE
Le Mot du Maire
Comptes-rendus des conseils municipaux
Horaires de la mairie
Nouveaux arrivants
Nouvelles entreprises
N° de téléphone utiles
Le budget
Site internet
Etat Civil
Rapports des commissions
Avis aux associations
Départ de Jacques
Calendrier des manifestations
Gaspillage alimentaire
Troc aux plantes
May'Info
Statistiques
Anjou Bus
Anjou Domicile
Composter aux Hortensias
Jardinier, jardinières
Eco logement
Initiative Anjou
Jeune lycéen étranger
500 projets pour les territoires
Affairallia
Le point info famille
Vaccinations
Détecteurs de fumée
Article de la Minorité
Dégradations du mobilier urbain
Concours des maisons fleuries
Les services municipaux
Civilités de printemps
D3E
Don du sang - Don d'organes
Presse locale
OPAH
Sentiers de randonnées
Etang

22 à 24 SOCIÉTÉ & CULTURE
Secours Catholique
CLIC
Spectacles LSS
Jumelage
Conseil des jeunes

25 à 27 ECOLES
Ecole Jean Moulin
Ecole Notre Dame
APE Notre Dame
Collège Saint Joseph

28 à 31 VIE ASSOCIATIVE
Energie Athlétisme
Energie Basket
La Caravelle
Maytais roller
En K Danse
Energie Tennis
Classe 85
Classe 95
Club des jours heureux
Maychantant
Les boers de l'Evre
May… moire
ERPA

32 RETOUR SUR…

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

A cette période, il est d'usage d'annoncer le retour du printemps qui est toujours attendu et porteur d'espoirs pour l'année en cours.

C'est aussi la période d'adoption du budget qui constitue le moment fort de l'année. C'est le temps des choix en lien avec le projet pour lequel une municipalité a été élue. Ainsi, chaque commune a jusqu'au 31 mars pour adopter son budget, ce que notre commune a fait le 19 mars dernier. Ces choix ont été réalisés après que la commission des finances se soit réunie à plusieurs reprises et en tenant compte des baisses de dotations d'Etat attendues.

Toutefois, l'Etat a attendu cette année le 1er avril, après que les élections départementales soient passées, pour nous communiquer nos dotations. Celles-ci sont en baisse de 12% par rapport à 2014 et sont inférieures à ce que nous attendions. Nous serons donc amenés à en tenir compte, bien évidemment.

Résumons la situation. Depuis deux ans l'Etat nous a imposé la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) dont le coût réel pour la commune s'élève à 45 000 €, l'obligation de remplacer les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) par la mise en place d'un service communautaire pour l'instruction du droit de sols et des permis de construire pour un coût de 20 000 €.

Parallèlement, l'Etat diminue ses dotations de près de 80 000 € cette année. Cette diminution sera reconduite en 2016 et 2017. Si rien ne change, en 2017, la variation des charges et dotations d'Etat sera de -300 000 € par rapport à 2014.

L'AMF (Association des Maires de France) a interpellé le Président de la République sur l'effet désastreux qu'avait cette politique sur les finances des communes, sur leur capacité d'investissement et finalement sur l'emploi. Les entreprises nous interpellent pour nous supplier d'emprunter afin de continuer à investir. Elles nous rappellent, à juste titre, qu'à chaque fois que l'investissement diminue durablement de 55 000 €, c'est un emploi qui est supprimé définitivement. A ce rythme là, c'est 5 emplois qui seront supprimés dans les entreprises pour notre seule commune. Chiffre à multiplier par le nombre de communes…

Alors que faire ?

Diminuer les frais de fonctionnement dont nous sommes maîtres bien sûr.

Ceci a été réalisé avec l'adoption d'un nouveau prestataire de service pour le restaurant scolaire et le vote en diminution de 5% des enveloppes de fonctionnement de chaque service.

Faire payer davantage les familles pour les services mis à disposition ?

S'il en était ainsi pour les TAP, il n'est pas sûr que les familles les plus modestes puissent en profiter. Or, ce sont des activités de découverte que nous voulons proposer à tous.

Diminuer les subventions aux associations ?

Quelques-unes d'entre elles traversent une passe difficile. Elles ont maintenant l'obligation (imposée par l'Etat), de faire appel à des éducateurs professionnels. Tout ceci crée de l'emploi, certes, mais a un coût qui met en péril leur budget. Le tissu associatif : c'est l'âme de notre commune.

Augmenter l'impôt ?

S'il fallait compenser les baisses de dotation d'Etat par une hausse d'impôt, celle-ci devrait être de l'ordre de 7% chaque année, pour les deux prochaines années.

J'avais eu l'occasion d'amorcer ces réflexions lors de mes vœux. Il ne faut pas nous cacher les difficultés, je ne l'ai jamais fait.

Le budget que nous avons adopté répond, en partie et pour cette année, à ces questions. Ainsi, nous avons choisi de maintenir, autant que faire se peut, l'investissement et donc l'emploi. Au lieu de retenir le « chacun pour soi » nous avons choisi de répartir cet effort avec une augmentation modérée de l'impôt, soit 1%, en jouant sur la solidarité collective.

Mais il nous faut dès à présent envisager les deux années qui viennent pour lesquels sans doute des choix drastiques devront être faits.

Un point plus souriant pour terminer avec l'ouverture et la bonne fréquentation du Multi-Accueil. Ce projet, qui avait été adopté lors du précédent mandat, fonctionne à la plus grande satisfaction de tous. L'association « La galipette » bénéficie cette année d'une subvention plus élevée lui permettant de rendre le service attendu par les familles.

Bonne lecture à tous.

Le Maire, Alain PICARD.

TOUTES LES INFOS SUR…

Composter à la résidence Les Hortensias 12

Concours des maisons fleuries

Conseil municipal des jeunes 17

…

24

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014 :

Reconduction de la taxe d'aménagement municipale

Le Conseil municipal a voté en 2011 l'instauration de la taxe d'aménagement (ex-TLE), au taux de 3 % et sans aucune exonération. Reconduite tous les ans, la durée d'instauration de cette taxe arrive à échéance le 31 décembre 2014. Dans son courrier du 14 octobre 2014, la Direction départementale des territoires nous propose de la reconduire annuellement de plein droit. Il conviendra au Conseil municipal de se prononcer sur son taux et ses exonérations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la reconduction annuelle de plein droit de la taxe d'aménagement municipale au 1er janvier 2015.

PRÉCISE que le taux de 3 % sera appliqué à cette taxe et qu'aucune exonération facultative prévue à l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme ne sera mise en œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014 :

Convention de renouvellement du bail de Mme DRAGOMIR Monica

La convention de mise à disposition gratuite, au profit du Docteur DRAGOMIR Monica, de la maison située rue Tessèdre au May-sur-Evre, arrivera à échéance le 31 décembre 2014. Il est proposé au Conseil municipal sa reconduction jusqu'au 30 juin 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité : 1 abstention,**

APPROUVE le renouvellement de la convention.

PRÉCISE que l'échéance de cette nouvelle convention est fixée au 30 juin 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015 :

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Conformément à l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales et à l'article 21 du Règlement intérieur du Conseil Municipal, celui-ci est appelé à débattre des grandes orientations budgétaires 2015.

Axes de réflexions

Le budget 2015 sera élaboré en permettant la poursuite des engagements/projets engagés en 2014. Ainsi il est proposé pour le fonctionnement :

- L'élaboration d'un budget de fonctionnement garantissant la continuité des services existant actuellement et permettant d'assurer le fonctionnement de nouveaux services comme le Multi accueil pour lequel un conventionnement devra être mis en place avec l'association « La Galipette ».
- Recherche d'économies là où cela sera possible tout en ayant à l'esprit la continuité du service public à rendre aux administrés. C'est déjà le cas avec une baisse de 5% du budget diffusion de spectacles et le changement de prestataire pour la restauration scolaire (- 80 000 € environ).
- Le subventionnement des associations sera optimisé en s'attachant à la politique d'encadrement de la jeunesse et en tenant compte des nouvelles obligations auxquelles elles sont confrontées.

En ce qui concerne l'investissement :

- En fonction des possibilités d'investissement dégagées et après remboursement des emprunts, il est proposé de continuer nos efforts de rénovation des réseaux et voiries initiés en 2014.
- Une part de nos investissements devra également être consacrée au renouvellement de notre parc de matériel en opérant une priorisation.

Enfin, une réflexion sera menée au préalable sur l'opportunité de rehausser de manière raisonnable les taux d'imposition locaux. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur ces orientations de principe afin de permettre à la Commission « Finances » de proposer le scénario adéquat sans emprunt nouveau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2015

Régularisation de baux agricoles

Afin d'entretenir les parcelles en Zone N D0024, D0025, D0675 et D0677, il a été convenu d'établir des baux agricoles pour une durée de 9 ans au loyer annuel de 100 € l'hectare.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 1 abstention,**

APPROUVE l'établissement des baux agricoles aux conditions susvisées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS

Approbation des Comptes de Gestion : Le conseil a voté **à l'unanimité**

Approbation des Comptes Administratifs 2014 : Le conseil a voté **à l'unanimité**

Affectation des Résultats 2014 : Le Conseil a voté **à la Majorité, 2 voix contre et 3 abstentions**

Subventions aux associations communales : Le Conseil a voté **à la majorité, 1 voix contre et 4 abstentions**

Taux d'Imposition : Le Conseil a voté **à la majorité et 5 voix contre**

Budgets Primitifs 2015 : Le Conseil a voté **à la majorité et 5 voix contre**

HORAIRES MAIRIE

A partir du 15 avril 2015, la Mairie fermera ses portes à 17h30.
La mairie ne sera pas ouverte les samedis 2 et 9 mai 2015.

NOUVEAUX ARRIVANTS PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS

Si vous êtes arrivés au May-sur-Evre depuis peu ou si vous venez d'arriver, n'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie.

NOUVELLES ENTREPRISES

Noëlle POIROUT - Réflexologue
8 square Jeanne d'Arc - 06 14 30 84 18
noelle.poirout@hotmail.fr
http://reflexologie.simdif.com

Nelly GIRARD - Conseillère Partylite
20 rue Nantaise - 06 82 38 54 47
fabiennelly@wanadoo.fr
https://nellyg.partylite.fr/home

N° DE TELEPHONE UTILES :

Si vous êtes victime d'un **cambriolage** composez le **17** ou le **112**
Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
Téléphones portables volés :
Orange 0 800 100 740 SFR 1023
Bouygues Télécom 0 825 005 700

LE BUDGET

FINANCES COMMUNALES 2014

L'analyse du budget de fonctionnement consolidé* 2014 fait apparaître par rapport à 2013, une augmentation de nos charges de 91 000 € soit +3.64%, et une baisse de nos produits de 4 000 € soit -0.13%.

**Consolidé : neutralisation des remboursements de personnel, des travaux en régie et des produits exceptionnels, qui de recettes, se voient affectées en diminution des charges.*

Ainsi l'exercice 2014 dégage une CAF (capacité d'autofinancement brute : différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement) de 637 848 €, en baisse de 95 000 € par rapport à 2013, et se justifiant principalement comme suit :

Dues à la politique de l'Etat		
Baisse des dotations de l'état :	35 000 €	
Recrutement du personnel pour mise en place des T.A.P. :	16 000 €	coût pour 4 mois
Pénalités pour manque de logements sociaux :	11 000 €	
FPIC (fonds péréquation intercommunal)	5 300 €	(de 9600 € à 14900 €)
Soit	**67 300 €**	
Suivant nos choix		
Prise en charge location cabinet médical :	9 000 €	
Curage étang :	13 000 €	
Variation subventions accordées :	6 000 €	

ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR LE BUDGET 2015

Baisse des dotations de l'état

2015, et les années à venir seront délicates pour l'équilibre budgétaire des collectivités territoriales. En effet, la baisse annoncée des dotations de l'état sur les années 2014 à 2017, a déjà impacté financièrement notre commune de 47 000 € à fin 2014. Nous budgétons sur 2015, une perte de 39 000 €.

Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Basé sur le principe de la solidarité, le FPIC est alimenté par les ressources fiscales des intercommunalités et communes, dont la richesse excède un certain seuil.

Ce fonds est destiné à apporter des dotations nouvelles à des territoires moins favorisés. Ainsi la CAC abonde à ce fonds de façon croissante, et en tant que commune membre, nous avons versé 28 000 € sur 3 ans, et budgétons 21 000 € pour 2015.

Logements locatifs sociaux

L'article 55 de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) a créé l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants appartenant à un EPCI, de disposer d'au moins 20% de logements locatifs sociaux d'ici 2020. Notre commune en possède 16%, et budgétons 12 000 € de pénalités pour insuffisance malgré les projets attendus avec Maine et Loire Habitat.

Autorisation droit des sols (ADS)

La loi ALUR met fin au 1er juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes ayant la compétence, et appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants. Les 12 communes de la CAC, hors Cholet ville déjà pourvue, réfléchissent donc à la création en commun d'un service instructeur dédié. Nous évaluons ce coût pour la commune à 20 000 € an.

Multi-accueil

Le passage du statut de halte-garderie à multi-accueil de La Galipette, engendrera pour la commune un surcoût annuel de 50 000 €. Ce projet initié en 2009 répond à une demande réelle et doit permettre de favoriser l'arrivée de jeunes couples sur notre territoire. Comme tous les services publics, ce mode d'accueil a un coût pour la commune que l'on peut estimer à près de 3€/h.

Temps activités périscolaires

Sur 2014, pour 4 mois d'activités, le recrutement avait coûté 16 000 €. Pour 2015, nous budgétons 41 000 € soit 25 000 € supplémentaires. Le coût individuel par enfant est estimé à 220 €, sur lequel nous retouchons 50 € de l'Etat et 50 € de la CAF. Tous les enfants maytais participants, bénéficient de la gratuité de ce service. Les familles extérieures à notre commune paient la différence. Le coût, restant à la charge de la collectivité, peut donc être évalué à 45 000 €.

Subventions

Malgré tout, la commune a maintenu, voire augmenté les subventions aux associations, qui sont de plus en plus confrontées à l'obligation de professionnalisation de leurs encadrants, ce qui n'est pas sans conséquence sur leurs finances.

LES MESURES MISES EN PLACE POUR MAITRISER NOTRE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- Changement de prestataire pour la fourniture des repas scolaires : gain 78 000 €.
- Participation des communes de Bégrolles (public et privé) et La Jubaudière (public) au coût de la restauration scolaire, à raison de 1.50€ par repas. Gain sur 2014 : 2 300 €.
- Baisse de 5% sur les enveloppes budgétaires des services bâtiments, espaces verts, voirie, culture.
- Signature en cours d'une convention avec OGEC Notre Dame, afin de maîtriser le financement des élèves de niveau maternelle.
- Revalorisation, avec les services de l'état, des valeurs locatives cadastrales d'un certain nombre de logements, dont le classement ne correspondait plus à la réalité, du fait de travaux de réhabilitation. Gain attendu : 15 000 €.
- Veille énergétique : chaque année des investissements importants ont été réalisés pour réduire les consommations (utilisation des leds, contrôle à distance des chaufferies) ; Dans un premier temps, ces mesures ont eu pour premier effet de minimiser les surcoûts des tarifs de l'énergie. Gageons qu'avec l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les gains soient plus importants.

La fiscalité

Alors que 50% des communes de la CAC augmentent annuellement leur taux d'imposition de 0.50% à 1%, le conseil municipal avait fait le choix de ne pas modifier ceux de la commune, depuis 2011.

Toutefois, compte tenu des désengagements de l'Etat évoqués ci-dessus, et afin de ne pas obérer nos investissements futurs, il a été voté une augmentation de nos taux d'imposition minime de 1%, dont le produit attendu sur l'exercice est de 13 000 €.

Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Variation	Moyenne départ. 2013
Habitation	14,65%	14,80%	0,15%	14,34%
Foncier bâti	21,87%	22,09%	0,22%	23,93%
Foncier non bâti	42,12%	42,54%	0,42%	43,65%

Emprunts

Il ne sera pas fait appel à l'emprunt pour mener à bien nos investissements 2015.

Notre dette au 31/12/2015 s'élèvera à 819 000 € soit 202 € par habitant à comparer à 528 € (moyenne départementale des communes de la même strate démographique au 31/12/2013).

Synthèse

La CAF budgétée sur 2015 s'élèvera donc à 547 110 € contre 637 848 € sur 2014, générant une baisse de **90 000 € due principalement aux charges transférées et baisses de dotations de l'Etat soit 92 000 €** qui se décomposent comme suit :

ADS - Autorisation des Droits du Sol (pour une année)	20 000 €
Baisse de dotations d'Etat	39 000 €
FPIC Fond de péréquation des intercommunalités	6 000 €
TAP Temps d'activité périscolaire	27 000 €
TOTAL	**92 000 €**

Dans ce contexte, la commune n'a pas engagé d'investissement structurant pour 2015. L'accent est porté sur la voirie, afin de résoudre les inondations récurrentes pour certains de nos administrés. L'objectif est de rendre au plus vite la libre circulation dans le bourg.

Nos priorités restent l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité de notre commune, la solidarité envers toutes les générations, et ce dans la maîtrise de nos finances communales.

Christian DAVID

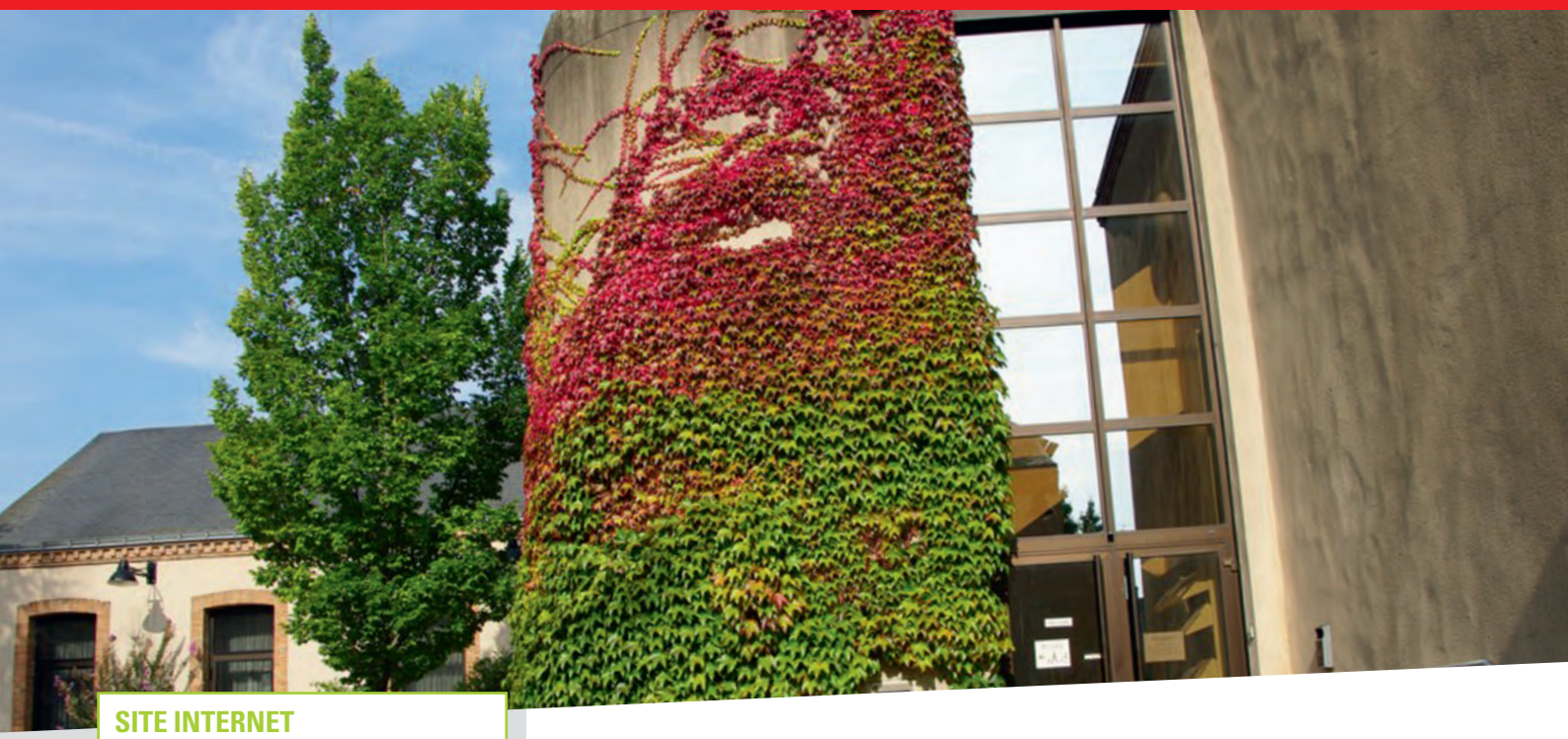

SITE INTERNET

Vous avez des questions sur les démarches administratives, les locations de salles, les animations communales, les permanences des élus ou bien encore retrouver des photos sur les manifestations… Bon nombre de réponses se trouvent sur le Site Internet de la commune :

- **Pour les familles**
  - Liste des associations et contact
  - Renseignements sur les écoles
  - Activités de l'Accueil de Loisirs, des animations sportives, des Anim'Ados
- **Pour les habitants**
  - Services en ligne
  - Liste des commerçants
  - Demandes de location de salles
- **Pour les entreprises/commerçants/artisans**
  - Plan des zones
  - Contact avec partenaires
  - Possibilité de mettre en ligne sa carte de visite, le site internet
- **Pour les enfants/ados**
  - Liste des animations
  - Menus cantine
- **Pour les associations**
  - Services en ligne (demande de matériel, dossier de subvention…)
  - Possibilité de communiquer
- **Pour les aînés**
  - Liste des associations
  - Liste des aides
- **Pour les personnes souhaitant s'installer**
  - Démarches à effectuer
  - Quel contact ?
- **Pour tous**
  - Galerie photos des manifestations communales, clichés de J.-L. CHOUTEAU.

LE BUDGET (suite)

SYNTHÈSE DES CHIFFRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014, ET DU BUDGET 2015, ADOPTÉS LE 19 MARS 2015

NOS RECETTES	réalisé 2014	budget 2015
Excédent à reprendre	567 489 €	178 766 €
Produits des services	269 553 €	258 520 €
Recettes fiscales	1 951 441 €	1 971 210 €
Dotations état	778 315 €	739 380 €
Autres dotations	204 290 €	229 100 €
Revenus des immeubles	21 198 €	19 680 €
Produits exceptionnels	34 939 €	5 000 €
Atténuation charges personnel	44 619 €	25 000 €
Subventions	170 162 €	202 351 €
Remboursement de TVA*	0 €	266 413 €
Taxe aménagement	8 347 €	6 000 €
Opérations d'ordre (amortissements, travaux en régie)	218 120 €	190 020 €
Total des recettes	**4 268 471 €**	**4 091 440 €**

**86 413 € attendu sur 2014 et reçu en 2015.*

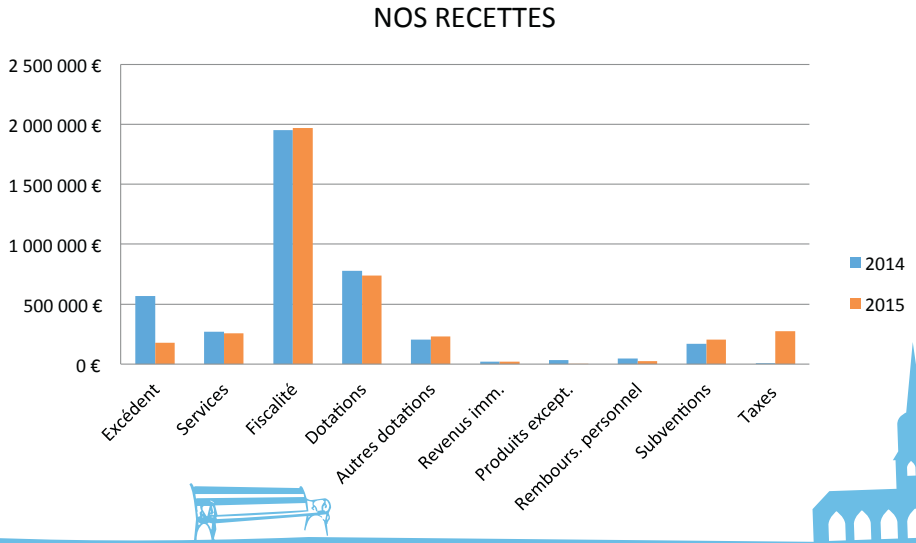

RECETTES 2014

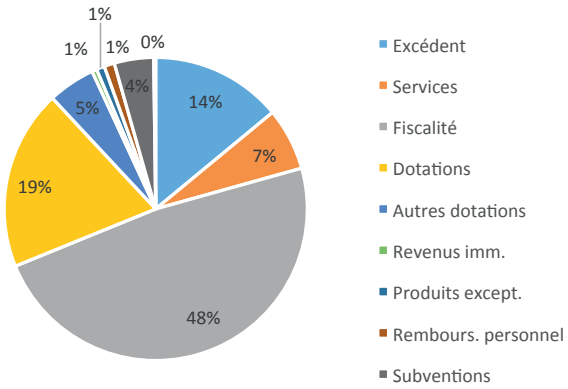

RECETTES 2015

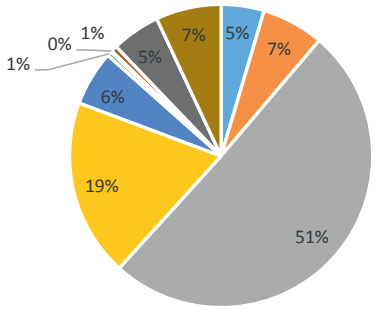

NOS DÉPENSES	réalisé 2014	budget 2015
Dépenses d'équipements	1 408 111 €	1 096 505 €
Charges à caractère général	982 532 €	864 844 €
Charges de personnel	1 228 916 €	1 283 630 €
Atténuation de produits	29 594 €	36 500 €
Contributions et participations	429 333 €	484 916 €
Remboursement emprunt (capital et intérêts)	133 003 €	134 025 €
Charges exceptionnelles		1 000 €
Opérations d'ordre	218 120 €	190 020 €
Total des dépenses	**4 429 609 €**	**4 091 440 €**

DEPENSES 2014

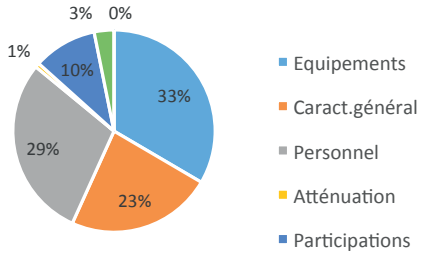

NOS DEPENSES

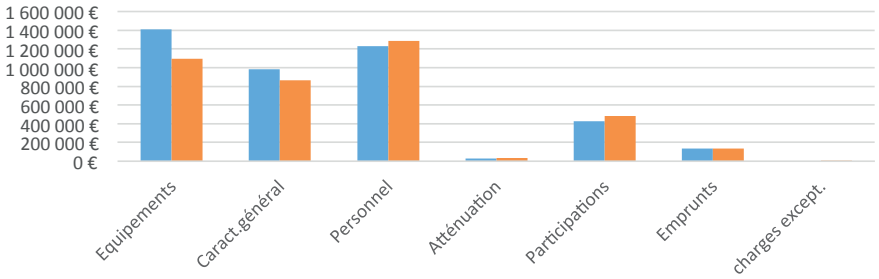

DEPENSES 2015

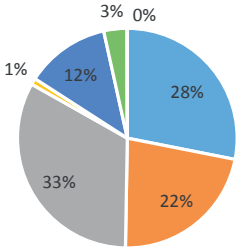

NOS PRINCIPALES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS	réalisé 2014	budget 2015
Construction et aménagement du multi-accueil	733 669 €	88 334 €
Eglise	418 168 €	121 549 €
Enfouissement réseaux rue St Louis	35 322 €	129 913 €
Voirie rue St Louis		456 600 €
Complexe sportif - fin parking et courts tennis	33 201 €	
Acquisitions matériels tous services	54 566 €	88 357 €
Travaux sur bâtiments	11 922 €	34 940 €
Travaux espaces verts	6 757 €	14 000 €
Programme de voirie	41 209 €	60 500 €
Eclairage public	59 000 €	30 000 €
Total des dépenses	**1 393 814 €**	**1 024 193 €**

RATIOS *strate démographique : communes de 3500 à 5000 hab.*	Département 2013*	May sur Evre 2014	May sur Evre 2015
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	697	652	661
Dépenses de personnel / habitant	324	301	314
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	46,43%	46,08%	47,48%
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	939	808	794
Produits des impositions directes / habitant	401	320	326
Dotations de l'ETAT (DGF) / habitant	198	190	181
Dépenses d'équipement brut / habitant	447	354	256
Encours de la dette / habitant	528	242	225
Annuité de la dette / habitant	88	33	25

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

3 octobre	Paul LORIOU
20 octobre	Ilyes CHEVRIER
25 octobre	Elias SALLÉ TENAILLEAU
4 novembre	Maëlys FLEURET GUESDON
4 novembre	Emmy MENARD
11 novembre	Lony LUNELLI
11 novembre	Nolan GODINEAU
13 novembre	Tom BOURIGAULT
14 novembre	Elicio FORTUNE
15 novembre	Alix ADRAST
17 novembre	Gabriel THOMAS
4 décembre	Zoya BROUARD
4 décembre	Isia BOMPOIL
9 décembre	Eli LE CORRE
18 décembre	Éden SAUVAGET
23 décembre	Justine BARD
24 décembre	Malo LEFORT
26 décembre	Fayem ASSANI ABDOU
11 janvier	Roxane GAUTREAU
31 janvier	Elsa CHIRON
7 février	Maddie BARBEAU
18 février	April RAMA
4 mars	Maurine VENDÉ
5 mars	Anissa RICHARD
14 mars	Aude DEVANNE

DÉCÈS

12 octobre	Monique RETAILLEAU
15 octobre	Georges CHUPIN
25 octobre	Jacqueline DELAHAIE
26 octobre	Jane NOÉ
7 novembre	Clément BENOIST
10 novembre	Thérèse BASILE
22 novembre	Annick RAIMBAULT
12 décembre	Serge GUILBAUD
13 décembre	Henri MARY
22 décembre	Georgette BABONNEAU
25 décembre	Joseph COURANT
2 janvier	Marie Thérèse DURAND
12 janvier	Patrick COCHARD
22 janvier	Monique POULAIN
22 janvier	Marcel MUSSET
24 janvier	René BROSSIER
30 janvier	François LECHEVALIER
15 mars	Gérard BOSSARD
15 mars	Jean-Pierre RIPOCHE

RAPPORTS DE COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME, PATRIMOINE, VOIRIE, QUESTIONS AGRICOLES

Hubert DUPONT (Adjoint)
Didier MINGOT (Conseiller délégué en charge des grands travaux)
Dominique GRASSET (Conseiller délégué en charge des questions agricoles)

La commission lors des dernières réunions a abordé les points suivants :

1) **Le SIEML :** ***sa nouvelle gouvernance***

Le **S**yndicat **I**ntercommunal d'**E**nergies de **M**aine et **L**oire regroupe l'ensemble des communes de Maine et Loire ainsi que 24 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
Le SIEML en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité assure :
L'exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité,
La représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants,
La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité.
Le syndicat exerce aussi des compétences optionnelles au titre du gaz et de l'éclairage public.
Le **S**yndicat **I**ntercommunal d'**E**nergies de **M**aine et **L**oire se réforme pour revitaliser la vie démocratique du syndicat, préparer la réforme territoriale, favoriser la diversification des activités du syndicat.

Pour le May :

Étude au niveau de l'éclairage public : à notre demande le SIEML a procédé à une étude éclairage public en vue d'uniformiser les commandes d'allumages et de mettre en place une gestion « intelligente » du parc qui comprend plus de 700 lampadaires.
Infrastructure de recharges de bornes électriques : 2015 sera l'année du démarrage du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département de Maine et Loire, le conseil municipal de notre commune s'est prononcé contre considérant le projet insuffisamment abouti et trouvant anormal que le financement soit supporté par les collectivités territoriales.

2) Les travaux rue St Louis et rue René Hervé : les travaux de réalisation de voirie pour les tranches 1 et 2 vont commencer début mai, après examen mi- avril des réponses des entreprises à l'appel d'offre.

3) La mise en place d'une convention de groupement de commandes pour le contrôle des poteaux incendie (2015-2018) une étude est en cours avec les services de la CAC.

4) Agenda d'accessibilité programmé : La loi « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services ainsi que les commerces à toutes les personnes handicapées, quelque soit le handicap, ou à toutes les personnes à mobilité réduite.
Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages, le gouvernement a mis en place, par voie d'ordonnance en date du 26 septembre 2014, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).
Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans s'impose à nous.
L'agenda devra être déposé auprès des services de la préfecture au plus tard à la date du 26 septembre 2015.
Au-delà de cette date, on s'expose à des sanctions financières accompagnées d'une réduction du délai octroyé.

COMMISSION COMMUNICATION & INFORMATION

Florence RAIMBAULT (Adjointe)
Anita MENARD (Conseillère déléguée en charge de l'événementiel)

Présentation des plaquettes «Evénements de la Vie».
Des fiches de synthèse, qui reprennent les différentes démarches à suivre pour les événements tels que les naissances, les déménagements, les décès seront disponibles à l'accueil de la Mairie.

Démarches administratives.
Il a été demandé de recenser toutes les demandes des administrés à l'accueil physique et téléphonique de la mairie. Suite à ce recensement, une réflexion sera menée afin de lister les démarches administratives et de les mettre en ligne sur le site internet communal.

Accompagnement auprès de l'association May Moire.
Le projet : la pause de panneaux informatifs dans les lieux ou sur les bâtiments et les édifices qui sont partie intégrante de l'Histoire locale. Il est convenu de présenter un dossier de subvention auprès de la DRAC (Direction Culturelle des Affaires Culturelles).

Promotion de la commune
La SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement et maître d'ouvrage délégué du quartier de la Baronnerie) a fait appel à une agence de communication pour préparer une campagne de communication (plaquette, flyer, spot TLC…).
Une réflexion reste à mener pour une animation sur le site de la Baronnerie en corrélation avec le WEJ… la Randonnée du goût pourrait passer par le quartier avec la mise en place de plusieurs animations.
En appui avec ce programme de communication, la commission continue sa réflexion sur le support numérique afin de promouvoir la commune. Les membres de la commission s'accordent à dire que le site Internet actuel est principalement destiné aux Maytais et qu'il devrait être retravaillé de façon à faire la promotion de la commune. Une rencontre est prévue avec CREASIT, créateur du site actuel, pour soumettre les souhaits de la commission, notamment : améliorer le référencement du site sur le net et les réseaux sociaux.
Parallèlement, un travail est actuellement en cours pour réaliser un diaporama faisant la promotion de la commune, (Situation Géographique, le Cadre de Vie, les services communaux ; les acteurs locaux et associatifs…). Ce diaporama pourrait être inséré sur la page d'accueil du site.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES & C.C.A.S.

Marie-Noëlle JOBARD (Adjointe)
Manuella JOURDAN (Conseillère déléguée en charge du lien social et du restaurant scolaire)

La commission se propose de travailler sur un projet de mutuelle de santé communale (pour tous les Maytais qui le souhaitent). Il s'agit du même principe qu'une mutuelle d'entreprise. Cependant, même si la municipalité ne s'investit pas financièrement, elle peut négocier un contrat de groupe, ce qui, bien entendu, a pour effet de diminuer les coûts : plus les adhérents sont nombreux, moins les tarifs sont élevés et les prestations intéressantes. La commission, après avoir analysé les propositions de trois mutuelles de santé, établira une proposition d'adhésion pour les Maytais qui le souhaitent.

TRANSPORT SOLIDAIRE
Une centaine de personnes bénéficie aujourd'hui de ce service.
Pour un déplacement vers les commerces, la pharmacie, des rencontres avec des amis, des cérémonies, des rendez-vous médicaux au May-sur-Evre et dans les communes environnantes,
15 chauffeurs bénévoles se relaient pour assurer ces transports.
Chaque trimestre, une rencontre entre les chauffeurs permet un échange et une mise au point des transports effectués.
Nous pouvons donc mieux prendre en compte et adapter les demandes des bénéficiaires.
Lors de cette réunion, le planning est réalisé et mis à disposition en mairie.
Si vous souhaitez bénéficier de ce service, les informations et inscriptions s'effectuent en mairie.
Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez les contacts, vous pouvez rejoindre l'équipe des chauffeurs (renseignements, règlement intérieur en mairie).

COMMISSION FINANCES, POLITIQUE DE LA VILLE & ECONOMIE

Christian DAVID (Adjoint)
Maurice MARSAULT (Conseiller délégué en charge de l'économie et de l'emploi)

La Commission a préparé un DOB (débat d'Orientation Budgétaire) avant de proposer, au Conseil du 19 mars, le Vote du Budget 2015.
La municipalité représentée par le Maire, trois adjoints et un conseiller délégué, a organisé une rencontre avec les acteurs économiques maytais pour recenser leurs besoins en terme de communication (signalétiques), d'accessibilité, et de locaux pour ceux qui souhaitent démarrer une activité. Suite à cette rencontre, la municipalité va solliciter la communauté d'agglomération du choletais, qui, pour rappel, est propriétaire des zones économiques situées sur la commune afin de disposer d'ateliers relais pour répondre aux demandes.
Les commerçants ont été également informés par la municipalité de l'évolution des règles en matière d'accessibilité. En effet, chaque établissement recevant du public doit avoir produit une analyse des travaux à mener pour être en conformité auprès de la préfecture avant le 27 septembre 2015. Bien que cela ne soit pas de sa compétence, la municipalité se propose de mettre en contact les personnes intéressées avec des experts privés pour les aider à mener à bien cette démarche.

COMMISSION CULTURE

Sylvie FLOCH (Adjointe)

La commission prépare actuellement la programmation des spectacles qui seront proposés pour la saison 2015-2016.
Retrouvez le planning du Printemps dans les pages Culture de ce May Infos.

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Jérémie DEVY (Adjoint)

Les travaux de rénovation et d'extension du centre Jean Ferrat se sont terminés en fin d'année. Le Multi accueil (crèche et garderie) a ouvert en janvier, et, face à l'engouement des familles, va augmenter le nombre d'enfants maximum accueillis (passant ainsi de 18 à 24). Il est toujours possible d'inscrire vos enfants.
Le RAM (Réseau Assistantes Maternelles) via l'association «la petite récré» ouvre ses portes quatre matins par semaine aux assistantes maternelles afin de proposer des animations diverses.
Le foyer des jeunes, situé à l'espace Jeanne d'Arc, a rouvert ses portes le 7 février dernier après plusieurs mois de fermeture suite à un cambriolage. Ce lieu est accessible à tous les jeunes de la commune âgés de 15 à 17 ans.
Les premières réunions du conseil des jeunes ont eu lieu. Les projets à venir sont orientés vers des actions humanitaires, une journée inter-écoles et le civisme.
La mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaire) a été évaluée lors de 2 rencontres avec le groupe de travail. Le bilan est globalement positif. Il a été décidé pour la rentrée prochaine de conserver la même organisation du temps scolaire dans chacune des écoles. Les inscriptions se feront à l'année et non plus à la période mais les possibilités d'annuler seront assouplies.
La mise en place des TAP a fortement bouleversé le travail des animateurs permanents. Ainsi, alors que nous avons déjà arrêté certaines actions en septembre 2014 nous avons encore dû réduire le nombre d'animations sportives et d'activités anim'ado durant les vacances.
Le week-end jeunesse aura lieu cette année les 6 et 7 juin sur le thème de la musique. Il y aura bien sûr tous les classiques du WEJ : séance de variétés, feu d'artifice, randonnée du goût, animations et spectacles. L'Energie musique et May chantant donneront un concert le samedi soir.
Les parents dont les enfants fréquentent les services enfance/jeunesse qui souhaitent s'investir dans la commission peuvent prendre contact avec Jérémie Devy.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AVRIL		
Vendredi **10** à 20h30	Concert BABEL + CHERRY PLUM	*Espace Culturel LSS*
Samedi **11**	Concours de Gymnastique	*Salles de sports*
Samedi **11**	Soirée dansante Energie Basket	*Centre Jean FERRAT*
Jeudi **23** à 15h30	Spectacle - L'Arche part à 8 heure - Cie La petite fabrique	*Espace Culturel LSS*
Vendredi **24** à 20h30	Soirée improvisation ERPA	*Centre Jean FERRAT*
Dimanche **26**	Troc aux Plantes	*Centre Jean FERRAT*
Dimanche **26**	Randonnée de l'association Maytais Roller	
MAI		
Vendredi **1er**	Concours Interne de Gymnastique	*Salles de sports*
Mardi **6**	Spectacle Chorale Ecole Jean Moulin	*Centre Jean FERRAT*
Dimanche **10** à 15h30	Balade chantée - Chorale B&B	*Espace Culturel LSS*
Vendredi **29** à 18h	Assemblée Générale des Boers de l'Evre	*Salle de musique*
Vendredi **29** à 20h30	Séance de variétés	*Espace Culturel LSS*
JUIN		
Vendredi **5**	Séance de variétés	*Espace Culturel LSS*
Samedi **6**	Concert de Maychantant et l'Energie Musique	
Samedi **6**	Week end Jeunesse	
Dimanche **7**	Week end Jeunesse	
Dimanche **7**	Randonnée du goût	
Vendredi **12**	50 ans du collège	*Centre Jean FERRAT*
Sa **13**, Di **14** et Ve **19**	Gala de l'Association EN K DANSE	*Espace Culturel LSS*
Vendredi **19**	Assemblée Générale des Boers de l'Evre	*Salle de musique*
Samedi **20**	Fête de l'Ecole Jean Moulin	*Salles de sports*
Samedi **27**	Kermesse de l'Ecole Notre Dame	*Salles de sports*
Dimanche **28**	Semi Marathon	

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Les associations souhaitant faire passer des informations sur le prochain «May Infos» devront faire parvenir leurs articles au plus tard le 1er juin 2015 (pour une distribution début juillet) à l'accueil de la mairie ou par mail à :
communication@lemaysurevre.com

Après 32 ans de bons et loyaux services, **JACQUES SOURICE** a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.
Vous ne verrez donc plus son visage à l'accueil de la Mairie à compter de mi-avril.
Jacques sera remplacé par Stéphanie DURAND.
Nous lui souhaitons une bonne retraite !

RESULTAT DE L'ANIMATION « GASPILLAGE ALIMENTAIRE »

Suite à l'animation sur le « **gaspillage alimentaire** » organisée par la Communauté d'agglomération qui a eu lieu en novembre dernier au restaurant scolaire, les agents du service « Environnement » ont mentionné un résultat excellent. **Le Restaurant scolaire gère parfaitement la consommation du pain.**

	Durée de l'animation	Nombre de repas servis	Poids du pain gaspillé	Reconstitution de pains gaspillés en nombre	Pain gaspillé par personne	Poids du pain distribué au self
Restaurant scolaire du MAY/ EVRE	1h30	330	100 g	½ baguette	0.30 g / personne	6,8 kg soit 17 pains de 400 g
Un restaurant scolaire sur CHOLET	1h30	474	2200 g	5,5 pains de 400 g	4,64 gr / personne	16,8 kg soit 42 pains de 400 g

MAY INFOS

Vous ne trouvez pas régulièrement le bulletin municipal dans votre boîte à lettres ou vous connaissez un voisin qui rencontre le même désagrément. Sachez que des exemplaires sont toujours disponibles en Mairie. N'hésitez pas à les demander. Le May Infos est aussi disponible sur le site internet : **www.lemaysurevre.com**
Vous pouvez adresser vos remarques et suggestions concernant le bulletin municipal LE MAY INFOS à la Mairie par courrier ou par mail : **communication@lemaysurevre.com**

STATISTIQUES

Demandeurs d'emploi inscrits au 15 mars 2015 :
Femmes = 106 - Hommes = 131.

Urbanisme : Du 10 octobre 2014 au 10 mars 2015. Déclarations préalables : 27 dossiers déposés. Permis de Construire : 11 dossiers déposés

Site Internet : www.lemaysurevre.com

Année 2014 :
- 24226 utilisateurs - 117162 pages vues

Janvier et février 2014 :
- 4672 utilisateurs - 20153 pages vues

Journée la + visitée en 2015 :
26 janvier : 179 utilisateurs ; 524 p vues ;

Pages les + vues en mars (hors pages d'accueil) : - Menus du mois ; - Eco-quartier ; - Multi-accueil

RÉSEAU ANJOUBUS LE MAY SUR EVRE

Le réseau Anjoubus assure le transport interurbain sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire. La Commune du May sur Evre est desservie par La **ligne 30.**

Pour consulter les horaires, les tarifs et la carte du Réseau Anjoubus, rendez-vous sur :

http://www.anjoubus.fr/

UNE PLATEFORME A VOTRE SERVICE

Anjou Domicile est une plate-forme d'aide et de soins à domicile du Maine-et-Loire. Elle a plusieurs missions notamment :

- répondre aux appels des particuliers souhaitant avoir une information précise et complète sur les services à la personne (ménage, garde d'enfants, aide aux personnes fragiles…) et/ou souhaitant être mis en relation avec l'un des nombreux prestataires de service adhérent à la plate-forme.
- accompagner les demandeurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel dans l'aide à domicile.
- accompagner les acteurs locaux (collectivités, entreprises, élus …) sur leurs problématiques en lien avec les services à la personne. Ex. : Travailler au développement de services de garde d'enfants en horaires atypiques pour répondre aux besoins d'un territoire.

Renseignez-vous :
Anjou Domicile répond à vos questions au **02 41 682 682**
- Conseil en fonction de votre situation ;
- Explication sur les démarches à effectuer ;
- Orientation vers l'organisme le mieux à même de répondre à vos besoins.

ou rendez-vous sur notre site
www.anjoudomicile.fr

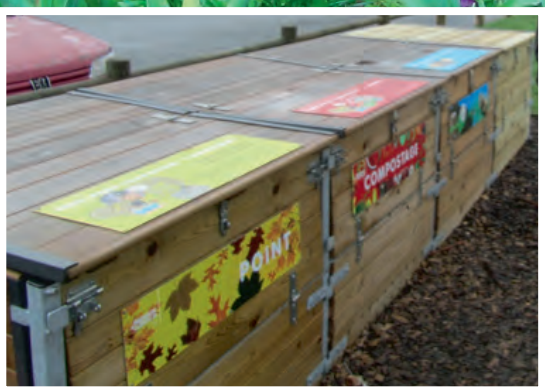

COMPOSTER À LA RÉSIDENCE DES HORTENSIAS

Le 20 janvier 2014, la résidence des Hortensias a accueilli le deuxième composteur en pied d'immeuble implanté sur le Communauté d'Agglomération du Choletais !

Ce projet a pu être réalisé grâce au travail de CAC qui finance l'intégralité du projet (matériel, accompagnement des acteurs) dans le cadre de son action de prévention des déchets et aux partenariats engagés avec Maine et Loire Habitat et la commune du May sur Evre.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire Anjou, mandaté par la CAC, accompagne le bon fonctionnement du projet et forme les habitants.

Résultat : depuis un an, les résidents ont la possibilité de composter les résidus de cuisine. Chaque semaine, des référents de sites (habitants ou salarié de Maine et Loire Habitat) ouvrent le composteur à des horaires fixes, vérifient le bon fonctionnement du compost… Tous les trois mois, ils organisent des retournements de compost. A l'issue d'une année, le compost qui sent bon la terre forestière est tamisé, distribué aux participants et peut être utilisé sur la résidence.

Le bilan de l'année 2014 est très intéressant : 850 kg de déchets organiques ont ainsi été détournés des Ordures Ménagères Résiduelles, des animations ont également pu s'organiser autour du composteur permettant des espaces de convivialité.

JARDINIERS, JARDINIÈRES

Vous êtes un particulier ? Vous jardinez au naturel sur l'ensemble de vos espaces extérieurs ?
Dans votre jardin, dans un jardin partagé, familial ?
Vous aimez partager vos expériences, au jardin d'agrément, au potager, au verger ?

Vous avez la possibilité d'ouvrir votre jardin aux visiteurs (amis, voisins…) lors du week-end des **13 et 14 juin 2015** dans le cadre de la manifestation **« BIENVENUE DANS MON JARDIN AU NATUREL » !**

Pour cela, une simple démarche : Contactez dès à présent le CPIE (**C**entre **P**ermanent d'**I**nitiatives pour l'**E**nvironnement) Loire Anjou qui vous accompagnera dans l'ouverture de votre jardin.

Le CPIE Loire Anjou, coordonne depuis 4 ans l'événement « Bienvenue dans mon jardin au naturel » sur le territoire. En juin 2014, il a accompagné 18 jardiniers qui ont ouvert leurs portes sur l'Anjou sud.

A l'échelle nationale, la manifestation est pilotée par l'Union Nationale des CPIE.

En 2014 : 220 jardiniers participants accompagnés par 30 CPIE !
Plus de 10 500 visites recensées !

L'objectif est toujours le même : permettre à chaque habitant de se déplacer, d'échanger, de partager des expériences dans des jardins conduits au naturel à proximité de chez lui.

Aussi, le CPIE Loire Anjou recherche dès à présent des jardiniers souhaitant s'inscrire dans l'évènement.

Les jardins seront ouverts le samedi 13 et le dimanche 14 juin 2015, de 10h à 12h et de 14h à 17h. Vous serez les hôtes, vous ferez visiter votre jardin. Le CPIE Loire Anjou vous accompagnera en amont pour préparer votre ouverture (visite du jardin, étude de la faisabilité d'ouverture, explication du projet…).

Réponse souhaitée début avril 2015

Jardiner au naturel c'est jardiner sans produit chimique de synthèse et en appliquant des techniques respectueuses de la santé humaine et de l'environnement.

LOIRE ANJOU

Contact : Mary GERARD - Chargée d'action «Eau»
02 41 71 77 30 - m-gerard@cpieloireanjou.fr

Action financée par L'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de la réduction des pesticides en zones non agricole :

Établissement public du ministère chargé du développement durable

UN ÉCO LOGEMENT DANS LE MAINE-ET-LOIRE

Un éco-logement : pour l'environnement et pour faire des économies ! Dépenses énergétiques, pollution intérieure, risques sanitaires, risques alimentaires… les problématiques liées au logement et à l'environnement sont nombreuses.

Nous passons près de 90 % de notre temps à l'intérieur d'espaces clos (domicile, travail, loisirs…), nous consommons de l'énergie, nous sommes exposés à des produits toxiques : tissus, revêtements muraux ou de sol, peintures, vernis, produits d'hygiène ou d'entretien, plastique, mélaminé…

Notre environnement, c'est avant tout notre logement. Pour vivre mieux, il existe des solutions techniques, écologiques et économiques, mais encore faut-il les connaître. Pour diffuser cette connaissance, quoi de mieux qu'un logement grandeur nature qui propose des solutions concrètes, à la portée de tous.

Depuis janvier 2015, le CPIE Loire Anjou a décidé de poser ses valises dans un appartement afin de partager avec les habitants des Mauges des trucs et astuces pour « mieux vivre la maison ».

Au programme : des animations, des ateliers, des causeries sur les thèmes de l'eau, de la santé, de l'énergie, de l'alimentation, de l'hygiène (…) pour passer un moment convivial entre voisins, en famille ou entre amis et partager tous ensemble des pratiques plus économes et respectueuses de l'environnement.

Pour en savoir plus sur le programme RDV sur le site Internet du CPIE :
http://www.cpieloireanjou.fr/

VOYAGES GODINEAU
35 rue du Général Tharreau
49122 LE MAY-SUR-EVRE
Tél. : 02 41 63 87 87
Fax : 02 41 63 85 79

May lunettes
Céline POISSON
Opticienne diplômée
ZAC de la Contrie
Centre commercial Intermarché
49122 LE MAY-SUR-EVRE
Tél. : 02 41 70 31 02
maylunettes@orange.fr

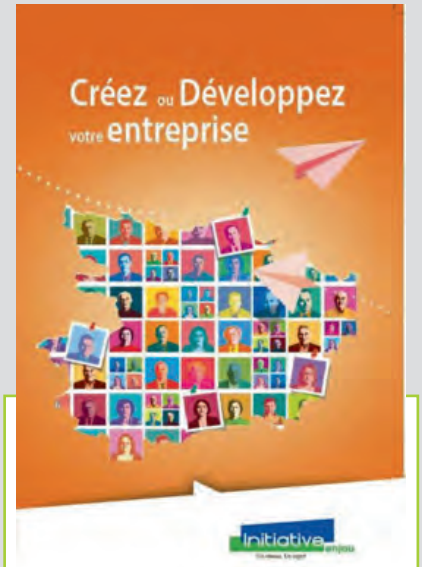

Depuis 1989, INITIATIVE ANJOU accompagne les chefs d'entreprise dans leur projet.
Initiative Anjou, ce sont 200 prêts d'honneur accordés et 400 emplois créés chaque année.

Accompagnement personnalisé : Initiative Anjou vous accompagne dans vos démarches de création, reprise, développement d'entreprise grâce à son réseau de partenaires.

Financement de votre projet : Initiative Anjou vous propose un prêt à 0% pour la création, la reprise ou le développement de votre entreprise.

Suivi de votre entreprise : Des conseillers et des parrains sont à votre disposition pour vous aider à réaliser votre projet, pendant toute la durée de remboursement de votre prêt.

JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS, COLOMBIENS ET ALLEMANDS, CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Paula, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2015 pour 4 mois. Elle aime les animaux et joue de la guitare basse. Elle pratique le volley-ball, le basket-ball et le football.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux - Christian Logeais
02 51 70 16 02 / 06 32 03 34 52
Bureau Coordinateur CEI - 02.99.20.06.14

« 500 PROJETS POUR LES TERRITOIRES »

Le nouveau programme de soutien de la Région des Pays de la Loire permet de financer jusqu'à 25 000 € les projets collectifs des PME, TPE, artisans et commerçants. Ce dispositif de proximité est destiné à renforcer la compétitivité des entreprises, assurer leur développement et favoriser la création d'emplois durables.

L'OBJET :
une aide pour encourager l'investissement productif et stimuler l'esprit d'entreprise sur les territoires.

L'ENJEU :
accompagner un nombre significatif d'entreprises dans la réalisation de leurs projets d'investissement collectif.

LA CIBLE :
les PME, TPE, artisans, commerçants, groupement d'intérêt économique et associations qui choisissent de se regrouper pour porter un projet d'investissements collectif (2 bénéficiaires au minimum).

LES PROJETS SOUTENUS :
Des projets d'investissement commun matériel ou immatériel (stands, panneaux, brevet, logiciel, site Internet…) novateur pour l'entreprise, la filière ou le territoire.

EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS :
- **Fabrication de toiles sur mesure personnalisées à l'encre écologique** (44). Les deux entreprises vont bénéficier d'une aide de la Région à hauteur de 25 000 euros, qui leur permettra d'acquérir du matériel et de réaliser des travaux d'aménagement pour s'installer sur le même site.
- **Le pain :** du champ à la table, tout en Sarthe ! (72). Film promotionnel sur la production de blé, de farine et de pain. Pour la réalisation de ce court-métrage, deux entreprises vont bénéficier d'une aide de la Région de 2 400 euros.
- **Diversification dans les travaux publics** grâce à l'acquisition d'une pelleteuse (72). La Région accorde une aide de 20 100 euros pour soutenir ce projet d'investissement collectif.
- **Lancement d'un nouveau service de décapage écologique**, Le Lude (72). Pour acquérir la machine, la transporter, et communiquer sur ce nouveau service, deux entreprises bénéficient d'une aide régionale de 14 600 euros.
- **La Ferme de Chez nous** à St Léger sous Cholet pour du matériel informatique et de communication. (49)

« 500 projets pour les territoires » est porté par les développeurs économiques territoriaux, membres de « l'équipe régionale du développement économique territorial » et vient en complément des dispositifs de développement économique régionaux existants.

Projet 1

Les plaquettes sont à télécharger sur le site internet du May-sur-Evre.
Espace Régional du Maine-et-Loire
22 rue Béclard - CS 30 003 - 49 055 ANGERS cedex 02
Tél. 02 41 68 70 70 - Courriel : espace.angers@paysdelaloire.fr

AFFAIRALLIA

La Communauté d'Agglomération du Choletais est partenaire dans l'organisation d'**AFFAIRALLIA**, un concept original de rencontres d'affaires qualifiées, devant permettre aux entreprises locales de nouer de nouveaux partenariats commerciaux et techniques (prospection de clients, rencontre de fournisseurs potentiels…)
La 1re édition de cet événement se déroulera le **16 avril** prochain à Angers et ciblera principalement les entreprises des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et du BTP.
Des plaquettes de présentation sont mises à disposition à l'accueil de la Mairie.

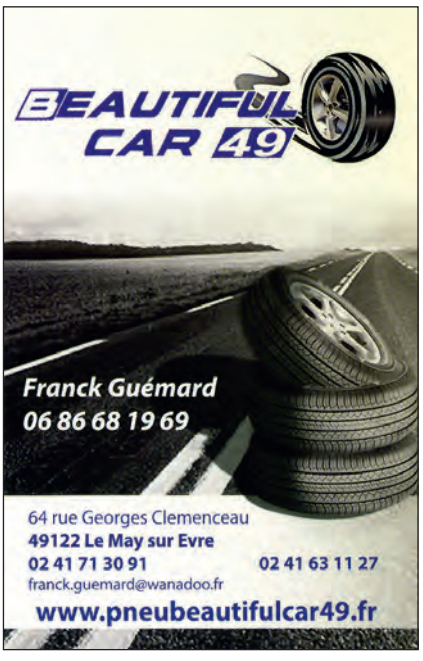

Lors d'un incendie, 80 % des décès sont dûs à l'intoxication par la fumée

LES DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE

À quoi ça sert ? Quelle obligation ?

Le détecteur de fumée est un appareil permettant de vous alerter d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore. **Il vous réveille** si le feu se déclare pendant votre sommeil. **Il vous permet de réagir** dès le début de l'incendie quand vous êtes éveillé.

Quelle obligation pour les logements ?

L'article L. 129-8 du code de la construction et de l'habitation rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements.
L'installation du détecteur incombe au propriétaire du logement. Dans le cas d'une location, le propriétaire s'assure du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.
L'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur (sauf dans les cas cités à l'article R. 129-13 du code de la construction et de l'habitation).

TOUS LES LOGEMENTS DOIVENT ÊTRE ÉQUIPÉS D'UN DÉTECTEUR DEPUIS LE 8 MARS 2015

Les conseils en cas d'incendie

Appelez les sapeurs-pompiers en composant le **18** ou le **112**, pour leur permettre d'être sur les lieux et d'intervenir le plus rapidement possible.
Retenez cette expression : **« *Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller* ».**
Les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes car elles sont chaudes et toxiques, et provoquent des asphyxies.
Si vous êtes dans une pièce enfumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol. Adaptez votre comportement à la situation.
Si l'incendie se déclare chez vous et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :
- évacuez les lieux ;
- fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre appartement, cela retardera la propagation du feu et des fumées ;
- sortez par l'issue la plus proche.

LE POINT INFO FAMILLE

vous accueille 16 avenue Maudet à Cholet :
Mardi : 10h / 12h30
Mercredi : 10h / 12h30 et 16h / 18h
Jeudi : 10h / 12h
Vendredi : 10h / 12h et 16h / 18h
Samedi : 10h / 12h30

Plus d'infos : 02 72 77 22 10
info-famille@ville-cholet.fr

SÉANCE DE VACCINATION PUBLIQUE GRATUITE A PARTIR DE 6 ANS

Organisée par la mairie du May-sur-Evre en partenariat avec le Département de Maine-et-Loire - Service Promotion de la Santé - Docteur AVICE.

Une séance de vaccination publique gratuite aura lieu le :

Lundi 4 mai 2015
de 17h à 18h30
au Multi-accueil

Inscriptions en mairie avant le 24 avril 2015.

Vous devez nous présenter obligatoirement votre **carnet de vaccinations** pour nous permettre de vous inscrire.

ACB
ARCHITECTURE ET CONSEIL EN BÂTIMENT
Guy GAUTIER
Maître d'œuvre
17ter, rue du Parc - 49122 LE MAY-SUR-EVRE
Tél./Fax : 02 41 56 77 93 - Port. : 06 66 37 98 26
E-mail : guit.gautier@orange.fr

ARTICLE DE LA MINORITÉ
LE MAY INFOS - MARS 2015

Ce début d'année est marqué par l'élaboration et le vote du budget pour l'année 2015. Une hausse du taux des impôts est envisagée mais nous pensons que ce n'est pas la solution même si la dotation de l'Etat baisse (-39 000 €). Le May sur Evre est la 5ème commune de la CAC en termes de taux d'imposition pour la Taxe d'Habitation et Taxe Foncière alors que notre commune se situe parmi celles qui possèdent les moins bons indicateurs en termes de niveau de vie.

Pour nous, le premier axe d'action, avant de retenir cette hausse des impôts, consiste à maîtriser les dépenses et à chercher des postes d'économie car nos dépenses réelles ont augmentées de 4,8% entre 2013 et 2014 soit 124 000 €.

A titre d'exemple le coût des repas pour le restaurant scolaire a été renégocié et a fortement baissé (-75 000 €). Nous avons demandé et obtenu que le Conseil Municipal n'applique pas la hausse des tarifs déjà votée afin que les familles utilisatrices puissent bénéficier directement de cette économie.

En termes d'effectif, les nouveaux services mis en place (TAP, multi accueil) ont nécessité l'embauche ou l'augmentation des heures du personnel, les départs en retraite sont systématiquement remplacés. On pourrait peut-être profiter de la mutualisation des services de la CAC ou faire appel aux acteurs économiques de la commune pour réaliser certaines opérations.

Il faut analyser en amont les conséquences financières de nos investissements et les assumer. Ainsi la création du nouveau multi accueil, nécessaire pour répondre aux attentes et attirer de nouvelles familles, va représenter une augmentation des dépenses d'énergie, des heures du personnel et de la subvention versée à l'association. Cette augmentation se chiffre au minimum à 50 000 € et devient ainsi une nouvelle charge constante pour les années à venir.

Nous devons à la fois être vigilants sur l'intérêt des dépenses mais aussi conserver l'attractivité de notre commune tout en préservant son identité sociale. Nous comptons sur l'arrivée de nouveaux habitants au sein du lotissement de la Baronnerie pour faire évoluer nos ressources communales, mais aussi économiques et sociales.

L'équipe Energie et Ambition pour le May sur Evre

LES DÉGRADATIONS DU MOBILIER URBAIN… RESTONS CITOYENS !

Plusieurs types de dégradations sont constatés sur le mobilier urbain de notre commune : tags et affichage sauvage, casse, vol,…

Cela représente un risque pour la sécurité des personnes et un coût important pour la collectivité.

RAPPEL :

« La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 à 75 000 euros d'amende ainsi qu'une peine de travail d'intérêt général … Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende… (Cf Article 322-1 et 322-3 du Code Pénal). »

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année, le concours des Maisons Fleuries se fera exclusivement sur inscription. En effet, cette proposition donnera la possibilité à tous les Maytais qui le souhaitent de valoriser leurs travaux d'embellissement effectués sur leur propriété.

Les inscriptions, ouvertes du 1er mai au 15 juin 2015 pourront s'effectuer à l'accueil de la Mairie, auprès de Mme CESBRON, par mail : communication@lemaysurevre.com, ou bien encore le jour du Troc aux plantes, auprès de Mme MENARD (conseillère municipale), le dimanche 26 avril 2015 au Centre J. FERRAT.

Le règlement du Concours sera remis aux participants, lors des inscriptions et sera disponible à l'accueil de la mairie.

Le jury passera devant chaque maison inscrite, la première semaine de juillet.

Concevoir un fleurissement ancré au paysage urbain ou rural, économe en arrosage, et qui dure, c'est possible. Des techniques simples et des végétaux adaptés existent… Le service communal des « espaces verts » reste à votre disposition pour vous guider.

UN ACTE CITOYEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services municipaux, soucieux de l'approche environnementale de l'espace public de la commune, ont opté, depuis quelques années, pour une gestion raisonnée du désherbage de ses espaces verts. Cependant, de petits gestes simples, au quotidien, permettent de préserver notre environnement et notre qualité de vie au May sur Evre. **Enlever à la main les « mauvaises herbes » devant chez soi, c'est un peu comme déneiger son trottoir l'hiver, ou ramasser un papier ou autres détritus « tombés » sur la voie publique… C'est un geste simple… un acte citoyen.**

LES SERVICES MUNICIPAUX

COUP DE PROJECTEUR «POLICE MUNICIPALE»

Missions du Policier Municipal

- Proximité, contact avec les citoyens,
- Ecoute permanente des doléances,
- Surveillance générale de la commune (bâtiments communaux, étangs, parcs, chemins ruraux),
- Surveillance de la pêche (verbalisation en cas d'absence de carte de pêche),
- Collaboration étroite avec pompiers et gendarmes,
- Surveillance du stationnement (zone 10 mn),
- Déclaration des chiens de 1re et 2e catégorie,
- Dépôts d'immondices (verbalisations des auteurs),
- Epaves de voitures sur terrain privé,
- Stationnements abusifs (plusieurs mois) : courrier, verbalisation, fourrière…
- Contrôle du bruit des deux roues (verbalisation),
- Surveillance de la vitesse des deux roues (verbalisation),
- Prévention routière (éclairage des deux roues) aux abords des écoles et collège,
- Capture des chiens errants,
- Opération tranquillité vacances,
- Marché (placier-régisseur),
- Distribution de courriers,
- Surveillance des constructions, rendre compte au service urbanisme,
- Opérations funéraires (scellés, surveillance des exhumations),
- Faire respecter les arrêtés municipaux,
- Délégation du Maire, pour dépôt de plainte en cas de dégradations, infractions…

Quelques chiffres :

- chiens errants qui ne retrouvent pas leur propriétaire : 5 depuis le 1er janvier 2015 et 13 en 2014 (23 en 2013)
- infractions de pêche sans carte : 14 en 2014
- PV divers (de stationnement, de dépôt sauvage d'immondices, de bruit ou vitesse excessive des 2 roues) : 23.

Constat d'un dépôt sauvage de déchets sur la commune

LE MAY AUTOMOBILES
eurorepar
VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION
ENTRETIEN ET REPARATIONS TOUTES MARQUES
2 BD DE LA COQUERIE
49122 LE MAY SUR EVRE
02.41.63.85.88
02.41.63.16.39
lemay-automobiles@orange.fr

EURL GOUBAULT
Pierrick
un savoir-faire
Plomberie
Salle de bain
Isolation des combles
Démoussage toitures
48 rue du Parc - 49122 - LE MAY SUR EVRE
Tél. 06 25 41 61 59 - Mail : goubault.plomberie@gmail.com

CIVILITES DE PRINTEMPS

La qualité des relations avec nos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme.
Si nous avons le droit à la tranquillité, nous avons aussi l'obligation de respecter celui de notre voisin. Malheureusement ces règles simples de bon sens ne suffisent pas plus. D'où la nécessité de prendre des arrêtés.

JARDINIERS ET BRICOLEURS

Les horaires à respecter :
Chaque année, lors de l'arrivée de la belle saison, les fenêtres s'ouvrent et le besoin de travailler à l'extérieur se fait sentir.
Attention de **ne pas gêner le voisinage** avec le bruit des tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur, à explosion, tronçonneuses, scies…
Un arrêté préfectoral du 30 décembre 1999 fixe les horaires à respecter.
Les **travaux** de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore des machines utilisées ne peuvent être effectués que :

– du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
– les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
– les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CHIENS DANGEREUX

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux de 1re et 2e catégories.
Vous possédez un chien ou envisagez d'acquérir un chien, VOUS AVEZ DES OBLIGATIONS.
Deux catégories de chiens dits « dangereux » existent.
Les chiens « d'attaque », qui correspondent à la première catégorie, n'appartiennent pas à une race mais sont assimilables par leur morphologie aux races Staffordshire terrier (pitbulls), Mastiff (Boerbulls), et Tosa.
Les chiens de garde ou de défense, qui correspondent à la deuxième catégorie, sont des chiens de races American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa et des chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.
Le propriétaire d'un chien de 1re catégorie ou de 2e catégorie doit :

- S'assurer de son identification par tatouage ou puce électronique.
- Le faire vacciner régulièrement contre la rage.
- Le déclarer en mairie (du lieu de résidence du propriétaire ou du chien) et renouveler cette déclaration en cas de changement d'adresse.
- Avoir une assurance « responsabilité civile » pour les dommages causés aux tiers.
- Le museler et le tenir en laisse sur la voie publique et lors du passage dans les parties communes d'un immeuble collectif.

Le propriétaire d'un chien de 1re catégorie doit :

- Le faire stériliser.
- Lui interdire l'accès, même muselé, aux transports en commun et aux lieux publics et le stationnement dans les parties communes d'un immeuble.

Le propriétaire d'un chien de 2e catégorie doit :

- Le museler et le tenir en laisse dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun. Vous en êtes responsable vis-à-vis des personnes, accompagnées ou non d'animaux, que vous pouvez croiser.

La Police Municipale est en mesure de dresser un procès-verbal pour :

- Défaut d'assurance d'un chien 1re ou 2e catégorie,
- Chien 1re ou 2e catégorie non muselé,
- Chien 1re ou 2e catégorie non tenu en laisse…

Ces amendes vont de 35 à 135 €...

CIRCULATION DES CHIENS SUR LA COMMUNE

Rappel des principales dispositions de l'arrêté municipal du 17 octobre 2014 :
- Article 1 - Sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la Commune, les chiens devront être impérativement tenus en laisse.
- Article 5 - D'une manière générale, les personnes ayant la garde d'un animal domestique devront veiller à ce que celui-ci ne puisse constituer un risque d'accident et ne porte atteinte à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité publique.
- Article 6 - Les services de police ainsi que ceux de gendarmerie ont compétence pour constater les infractions au présent arrêté. Outre à des peines d'amende, les propriétaires s'exposent à la capture et la mise en fourrière de l'animal.

CROTTES DE CHIENS

Ramasser les déjections de son animal est un geste civique, écologique mais aussi un respect pour son animal, pour la commune et pour ses habitants.
Ramasser les crottes de son animal est une responsabilité. C'est un geste simple et rapide, une habitude qui doit s'installer.
La règlementation autorise la Police Municipale à verbaliser.

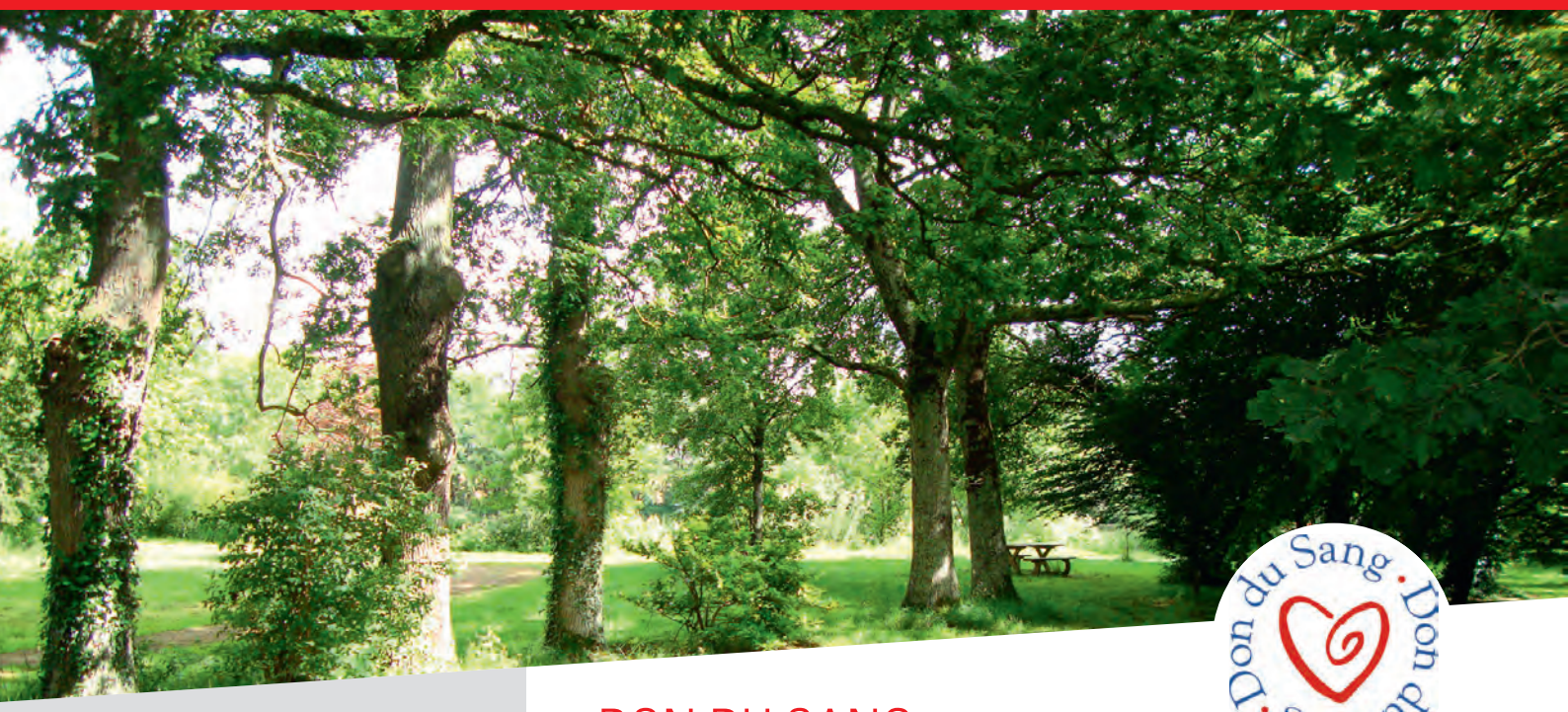

DON DU SANG

Résultat de la campagne Don du sang au May sur Evre - 2013-2014

Année 2013	3 collectes	220 candidats	156 donneurs dont 10 pour la 1re fois
Année 2014	3 collectes	235 candidats	156 donneurs dont 18 pour la 1re fois

Répartition des donneurs par tranche d'âge

	2014	%	2013	%
18 - 24 ans	22	14.1	16	10.3
25 - 34 ans	19	12.2	29	18.6
35 - 44 ans	27	17.3	26	16.7
45 - 54 ans	38	24.4	38	24.4
55 et +	44	28.2	40	25.6
TOTAL	**156**	**100**	**156**	**100**

DON D'ORGANES

Donner ses organes : comment s'y prendre ?

Si vous souhaitez donner vos organes après votre mort, la seule et unique manière de signifier ce choix est de le dire à vos proches, conjoint, parents… C'est vers eux que l'hôpital se tournera pour s'assurer de votre volonté.

- + de 90 % des greffons viennent de donneurs décédés.
- 1 seul donneur permet souvent de greffer plusieurs malades.

La technique de greffe est de mieux en mieux maîtrisée : + de 5000 greffes d'organes par an.

40 000 personnes vivent grâce à un organe greffé.

Plus d'informations sur le don d'organes et la greffe :
rendez-vous sur : www.dondorganes.fr

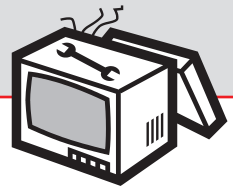

COLLECTE PONCTUELLE DES DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES COMMUNE DU MAY SUR EVRE

EMMAÜS assurera la collecte des déchets D3E sur le MAY SUR EVRE le :

Samedi 11 avril 2015
de 9h30 à 11h30 sur le parking du Capitaine Humeau
(Parking de l'Eglise)

D3E : DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
ᛋ gazinière, ᛋ four,
ᛋ réfrigérateur, ᛋ congélateur,
ᛋ télévision, ᛋ jouet,
ᛋ matériel informatique,
ᛋ petit électroménager,
ᛋoutil de bricolage…

Pensez-y dès maintenant et mettez de coté ce que vous voulez jeter…
Plus de renseignements en Mairie.

PRESSE LOCALE

Pour faire passer vos événements (assemblées générales, animations….), pensez au site internet : **www.infolocale.fr**… et aux correspondants de presse :
Ouest France - **Jean-Louis MENARD** - 02.41.70.75.69 - jean-louis.menard@orange.fr
Courrier de l'Ouest - **Daniel CADORET** - 02.41.63.28.59 - daniel.cadoret@orange.fr

OPAH

La Communauté d'Agglomération du Choletais a mené de 2010 à 2014 une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permettant aux propriétaires de bénéficier d'aides exceptionnelles pour réhabiliter leur logement (amélioration de la performance énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap, remise sur le marché de logements locatifs,…).

Cette OPAH a pris fin en août 2014, l'opérateur Citémétrie n'accompagne donc plus les propriétaires au titre de cette opération. Cela se traduit par l'arrêt des permanences de l'Espace Conseil Habitat (rue du Paradis à Cholet). Le N° vert (0800 300 132) n'est également plus en service depuis début mars.

Aussi, la Communauté d'Agglomération du Choletais a engagé une réflexion pour la mise en place d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat.

Dans cette attente, et afin d'offrir aux habitants du Choletais porteurs de projets visant à améliorer leur logement une solution adaptée à leur attente, la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Conseil Général de Maine-et-Loire ont coordonné leurs interventions.

Pour toute question sur un dossier d'aide à l'amélioration de l'habitat en cours : **service Habitat de la Communauté d'Agglomération du Choletais** - 02 72 77 20 80

Pour les projets de rénovation énergétique : **Espace Info Energie** - 02 41 18 01 08

Pour les projets d'adaptation au vieillissement ou au handicap : **ANAH** - 02 41 18 80 70

Pour les projets d'amélioration de logements dégradés : accompagnement réalisé par l'opérateur **CitéMétrie** dans le cadre du Programme d'Intérêt Général départemental de résorption de l'habitat dégradé et insalubre. Cellule habitat indigne - 02 41 18 80 62 ou précarité énergétique - 02 41 18 80 79.

ETANG DU STADE AU PARC DES SPORTS

Suite aux travaux de l'été 2014, l'étang a désormais retrouvé toutes ses fonctions. **ATTENTION la pêche y est interdite jusqu'au 1er mai.**

Tabac - Presse
Loto - Cadeaux

DORSO

10 rue Saint-Michel
02 41 63 86 71

SENTIERS DE RANDONNEE

L'arrivée du Printemps nous invite aux sorties et aux ballades. La commune du May sur Evre offre 3 circuits de randonnée de 16, 12 et 11 Km au départ de la Place de la République. Vous pouvez trouver le plan des circuits sur le site internet, rubrique « Découvrir le May - Randonnée » ou sur le panneau situé sur la Place de la République (Place du Marché) et à l'accueil de la mairie.

LES ECARTS ET SENTIERS

SECOURS CATHOLIQUE

Partagez vos vacances et devenez famille de vacances.
Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans.
Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et croyances religieuses, reconnaissances des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été contactez-nous :
02 41 88 85 65 - maineetloire@secours-catholique.org
SECOURS CATHOLIQUE - 15 rue de Brissac - 49000 ANGERS

LES AVENTURES DE SUZETTE OU LA CHRONIQUE DU CLIC

A l'occasion de Pâques, Suzette a invité sa cousine Martine et son mari Jean. Pour satisfaire les papilles gustatives de chacun elle a préparé un véritable festin afin que chacun en ressorte heureux.
Si aujourd'hui tous les trois passent un bon moment, ce n'était pas le cas il y a quelques mois. En effet Martine a montré un véritable signe de faiblesse cette année. Elle a vu le dynamisme de son mari Jean, diminuer à vue d'œil. Il est extrêmement fatigué et a énormément de mal à s'habiller, se laver et se déplace désormais tout le temps en fauteuil roulant. Martine devait alors effectuer toutes les tâches de la maison, seule, et a ressenti à son tour une diminution de son efficacité. Sentant sa cousine à bout, Suzette lui avait conseillé d'aller au CLIC. Là-bas elle savait qu'elle pourrait y trouver une écoute et des conseils. De plus, elle lui avait confié qu'il y avait une aide financière qui s'appelle l'APA (aide personnalisé à l'autonomie) qui pourrait allouée à son mari. En effet, cette aide vise à soulager les personnes en perte d'autonomie et permet alors de pouvoir bénéficier de différents services d'aides à domicile. Depuis que les services ont commencé à intervenir chez Martine et Jean tous deux ont ressenti un véritable soulagement. Martine est désormais moins fatiguée et a pu recommencer à aller à la chorale, qu'elle avait délaissée depuis qu'elle devait s'occuper en permanence de son mari. Suzette est donc heureuse de les voir comme ça aujourd'hui, profitant ensemble de ce repas ainsi que des délicieux chocolats de Pâques. …Rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC
(Centre Local d'Information et de Coordination)
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Pôle social - 24 avenue Maudet 49300 CHOLET ou à domicile.
Tél. : 02.41.30.26.34 - clic.choletais@gmail.com
Site : clic-igeac.org

SPECTACLES CENTRE CULTUREL LSS

Danse, musique, théâtre, balade chantée, c'est un printemps vivant et coloré qui vous attend à l'Espace Senghor pour cette fin de saison culturelle. Encore une fois, vous pourrez découvrir des spectacles pour tous, à voir en famille ou entre amis. Et pour conclure l'année, retrouvez aussi les séances de variété des jeunes du May et le gala de danse de l'association En K'Danse. Alors, à bientôt à l'Espace Senghor.

Vendredi 10 avril à 20h30
Concert BABEL + CHERRY PLUM

Babel c'est 100 concerts, quelques coups d'éclat (Francofolies, Printemps de Bourges) et 2 disques. De quoi ça cause ? De la naissance et de la mort, des démons et des anges qui chialent, se marrent, s'aiment et se battent. Qui sortent et se rencontrent. En curieux. La curiosité est vraiment un joli défaut.

Cherry Plum explore une folk/soul intime et place ses chansons dans des paysages épurés, cinématographiques. C'est un univers sonore et textuel à deux saveurs, l'une sucrée, l'autre plus acidulée, où l'on rencontre des cœurs qui battent, des plaintes, des berceuses, du sensuel et du charnel...

Tarifs : Plein 13€ / Réduit 9€ / Jeune 5€

Jeudi 23 avril à 15h30
L'Arche part à 8 heures - Cie La petite fabrique

Trois pingouins, une colombe et le savoir-faire de la compagnie La Petite Fabrique, et nous embarquons dans une histoire loufoque qui aborde avec humour des sujets comme l'amitié, la désobéissance ou les croyances. Bienvenue à bord de l'Arche ! **Spectacle jeune public à partir de 7 ans.**

Tarif unique : 5€

Dimanche 10 mai à 15h30
Balade chantée - Chorale B&B

Allons à la rencontre des Bérangers et Bérangères qui nous attendent dans différents lieux de la commune pour nous faire découvrir des duos, trios ou quatuors de chocs. Au terme de la balade la Chorale B & B nous proposera un concert où elle revisite, à sa manière, des tubes des années 60 et 70 avec humour et brio. On peut ainsi retrouver les Poppies, flirter avec les Beatles, un standard de Ray Charles, un bon reggae ou encore un tube interplanétaire de comédie musicale américaine des seventies...

Tarif unique : 7€

JUMELAGE - Des nouvelles de l'Association Solidarité Burkina Kaonghin

Nous continuons à penser à ces enfants de Kaonghin qui doivent étudier dans ces conditions si difficiles.

Dans une école paillotte à Kaonghin

En octobre 2014, nous avons pu envoyer des bureaux métalliques pour les Maîtres, des dictionnaires et aussi des vêtements et couvertures pour enfants.

Fin février, toujours à l'aide de la Halte du cœur Afrique dont le siège est à Beaupréau, nous avons expédié 22 vélos et encore des dictionnaires et des petites couvertures et de la layette pour la maternité.

Un grand merci à Hubert Allaire, Hubert Brochard et Jean Paul Fonteneau qui ont procédé à la remise en état des vélos. Merci aux Mamies qui ont tricoté et à tous les donateurs.

La situation politique du Burkina rend difficile l'envoi de fonds sur place, fonds qui permettraient entre autres, d'améliorer l'équipement des écoles. Les maires ont été destitués, des élections sont prévues fin 2015. SOS Sahel ne peut plus suivre nos projets donc être notre interlocuteur fiable et garant de la bonne utilisation de l'argent que nous envoyons. Mais nous ne désespérons pas d'y arriver au cours de l'année et de permettre l'achat de quelques équipements : des tables-bancs, pour remplacer ceux qui sont en terre séchée, inutilisables à la saison des pluies, des armoires métalliques et peut-être l'électrification d'une école avec des panneaux solaires…

En fin d'année 2014, nous avons obtenu, pour notre association le statut d'intérêt général. Ainsi les donateurs, entreprises ou particuliers, pourront bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% de la somme versée.

Malik et son épouse, Anna qui a vécu plusieurs années au Burkina.

Au cours de notre Assemblée générale qui s'est déroulée le 13 février 2015, nous avons pu écouter le témoignage de Malik et Anna, un couple burkinabé. Témoignage précieux qui nous permet de comprendre un peu mieux les habitants du village auquel est jumelée la commune du May et dont la vie est si différente de la nôtre !

Si vous désirez nous rejoindre, verser un don ou simplement adhérer à l'Association (cotisation annuelle : 5 €), vous pouvez envoyez votre adhésion au siège de l'Association à la Mairie.

« Association Solidarité Burkina Kaonghin Le May »,
Mairie - 49122 Le May sur Evre

Nous vous remercions pour votre soutien.

BOULANGERIE PATISSERIE
Nicolas & Karine JAMIN
14 rue Pasteur
49122 LE MAY SUR EVRE
02.41.63.81.27

L'atelier 56
coiffure · féminin · masculin
6, rue Saint Michel
49122 le May sur Evre / 02 41 63 85 87

Maytiss'Bar
2 rue des Tilleuls 49122 LE MAY SUR EVRE
02.41.75.95.12
www.lemaytissbar.com / lemaytissbar@gmail.com

VINS ET BIERES V&B and CHOLET
tél. 02 41 65 53 69
mob. 06 11 44 34 58
mail cholet@vandb.fr
V and B - 4 Boulevard du Poitou - 49300 CHOLET
www.VandB.fr

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Régulièrement, depuis décembre 2014, le conseil municipal des jeunes composé de 12 élèves de CM1 et CM2 des écoles Jean Moulin et Notre Dame se réunit, encadré par Alexia Maudet et Hervé Garreau, conseillers municipaux, ainsi que Magalie Dillieux, animatrice jeunesse.
Lors de notre dernière rencontre, les jeunes ont pu arrêter un **projet de collecte au profit des restos du cœur**. Les responsables de l'antenne choletaise leur ont même proposé de visiter les locaux, ce que nous ferons prochainement. **Une rencontre sportive entre les deux écoles** est envisagée fin juin ainsi qu'une **action visant à limiter les déjections canines** au sein de la commune. Deux autres projets sont sortis des boîtes à idées déposées dans les classes : un club de dessin et une demande de structures de jeux pour ados. Nous nous efforçons d'apporter des réponses à toutes leurs remarques afin de les encourager dans leur engagement de jeunes conseillers.

DES NOUVELLES DE L'ECOLE JEAN MOULIN

INSCRIPTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Le Directeur de l'Ecole Jean Moulin se tient à la disposition des familles pour visiter l'école et inscrire leurs enfants nés en 2012 ou 2013 pour l'année scolaire 2015/2016 tous les jours de classe, après la classe, ou sur RDV au 02 41 63 82 44. Se munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.

LA CLIS AU MUSEE

La visite au musée (texte écrit par les élèves de la CLIS)

Mardi 6 janvier, on est allé au musée de Cholet.

On a regardé trois tableaux avec l'animatrice, Emmanuelle.

Elle nous a expliqué les œuvres et on a fait des petits jeux.

A la fin de la visite, on est entré dans « Le labyrinthe ». C'est un espace où on peut toucher les œuvres :

- *on a tourné des cylindres et ça faisait du bruit ;*
- *on a joué avec des balles attachées sur des ressorts.*

On s'est bien amusé dans le labyrinthe mais parfois on avait un peu peur parce qu'il faisait noir et le chemin était tout tordu.

LES CP/CE1 CHEZ LEURS CORRESPONDANTS

Au mois de décembre, la classe de CP-CE1 a rendu visite à ses correspondants de Saint Léger sous Cholet.

Ils sont allés ensemble au musée d'art et d'histoire de Cholet pour participer à une animation sur les couleurs. Puis, de retour à Saint Léger, après un pique-nique bien apprécié, des jeux leur ont permis d'apprendre à mieux se connaître. Un goûter a clôturé l'après-midi.

JOUR DE FÊTE POUR CE1/CE2 ET CE2/CM1

Lundi 26 janvier, deux classes de l'école Jean Moulin, celles d'Annabelle Guicheteau et J-E Boisdron, inscrites au dispositif ÉCOLE ET CINÉMA se sont rendues à Cholet pour assister à la projection de JOUR DE FÊTE de Jacques Tati. Ce projet pédagogique a pour but de permettre aux enfants de s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage et de lien social. Deux prochaines sorties sont prévues avant la fin de l'année pour découvrir d'autres œuvres de qualité du patrimoine cinématographique.

LES CE2 PRÉPARENT LE PERMIS PIÉTON

Les élèves de CE2 ont reçu la visite du gendarme TAPON le 25 février, pour lancer l'opération PERMIS PIÉTON. Ils vont à présent travailler avec leurs enseignants sur les conduites à tenir lorsqu'ils sont piétons. Le gendarme TAPON reviendra au mois de mai pour passer l'examen.

Cette action pédagogique a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les enfants face aux dangers de la route.

LES CM1/CM2 EN VOYAGE LECTURE

La classe de CM1-CM2 participe au voyage lecture « casa-livres », opération conduite avec d'autres bibliothèques de la CAC. En octobre dernier, les bibliothécaires de Maylivres ont donné à la classe 11 livres sur le thème des maisons. Au fil des mois, les enfants ont déposé dans la classe un lego de couleur verte, jaune ou rouge pour chacun des livres. Un club secret composé de trois élèves a lu en cachette un « livre mystère » qu'il a ensuite présenté devant leurs camarades. Le thème des maisons a aussi été abordé en expression écrite, en chant, en poésie, en art visuel, en éducation civique… Des élèves ont réalisé une interview avec des maçons, des menuisiers, … et ont posé des questions sur la rénovation, l'histoire de leur propre habitation. Des débats ont aussi eu lieu pour parler des chavolas (bidonvilles) installés près des grandes villes.

Des dessins d'enfants représentant la maison de leur rêve sont accrochés à la bibliothèque du May. Le jeudi 30 avril, le livre préféré sera présenté devant une autre classe et devant les parents avec une mise en scène et une création plastique.

LES CM2 PRENNENT LE P'TIT DEJ' AU COLLEGE COLBERT

Après avoir travaillé sur l'équilibre alimentaire avec les 6ème A du collège Colbert, et particulièrement la composition d'un véritable petit déjeuner équilibré, garant de ressources pour toute la matinée, les CM2 étaient invités par la classe de 6ème A à prendre un bon petit déjeuner bien copieux avec eux. Il fallait tout seul savoir bien équilibrer son repas avec chaque groupe d'aliments présentés. Mission réussie pour tout le monde. Du coup, chacun était d'attaque pour deux heures de défi sport avec la classe de 6ème. La matinée s'est conclue par une rapide visite et un délicieux déjeuner au self du collège. Vivement la rentrée prochaine au collège.

ECOLE NOTRE DAME - Tous différents, tous importants !

« TOUS ARTISTES »

Depuis le début de l'année les élèves ont pu développer leurs talents de comédiens , de photographes, de peintres, de sculpteurs… à travers différents projets pédagogiques.
Dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires, des élèves de cycle 2 ont été amenés à présenter devant leurs camarades des contes à l'aide de marionnettes ou encore à jouer comme au théâtre, une saynète . Ce travail a permis de développer des compétences dans les domaines de la lecture, la mémorisation, la diction et la confiance en soi et dans les autres.

Spectacle de marionnettes réalisé par des élèves de CP

Présentation du conte « le petit garçon qui cherchait Noël » joué par des élèves de CE1

INSCRIPTIONS

Si votre enfant est **né en 2012 ou au début de l'année 2013** c'est le moment de penser à l'inscrire pour la rentrée prochaine en prenant rendez-vous avec la directrice **Christine Germon** au **02 41 63 82 52** ou **ecole-primaire-notre-dame@wanadoo.fr**

Dans le cadre de la découverte du monde, des élèves de CM sont allés avec une classe de CP faire une reportage photos dans le May sur Evre. D'autres sont allés visiter l'espace Gaston Chaissac à Ste Florence ou encore le musée d'Art et d'Histoire de Cholet. Ce qui leur a permis de réaliser de magnifiques œuvres d'art que vous pourrez venir découvrir lors de notre exposition .

Œuvre collective de la classe de CE1
Vasarely à la manière de Morellet

Samedi 27 juin 2015
à partir de 15h
près du stade
Kermesse… spectacle… jeux… structures gonflabes… repas moules frites !

Réalisation collective d'élèves de CE2 et CM1
- Totems à la manière de Gaston Chaissac

APE NOTRE DAME

L'Ecole Notre Dame organise une **COLLECTE DE VOS PAPIERS**, à l'ancien Eco-marché (derrière l'école Jean Moulin) afin de récolter des fonds pour financer leurs projets.

Une benne sera présente du 23 au 30 avril et accessible aux horaires suivants :

- Vendredi 24 avril - 17h30-18h30
- Samedi 25 avril - 14h-16h
- Lundi 27 avril - 15h-15h
- Mercredi 29 avril - 10h-11h

En attendant, nous vous proposons des permanences afin de stocker les papiers que vous avez déjà emmagasinés :

- Samedi 04/04 10h-11h
- Samedi 18/04 10h-11h

N'hésitez pas à faire le tri dans vos documents et factures en allant visiter le site **http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19134.xhtml**.

Guide du tri

Merci pour votre collaboration.

LE COLLEGE SAINT JOSEPH FÊTE SES 50 ANS

Au fil des jours, des semaines, nous nous rapprochons du 12 juin 2015. Nous distillons petit à petit les informations pour éveiller la curiosité de chacun.

En effet, ce vendredi 12 juin, nous fêterons les 50 ans de la construction du collège Saint Joseph et nous vous invitons à prendre part à cet anniversaire qui débutera en fin d'après-midi et se prolongera dans la soirée. Vous pourrez visiter les lieux, rencontrer ceux qui y travaillent ou y ont travaillé. Si vous souhaitez participer à un repas, les invitations vont bientôt être disponibles.

Au nom de toute l'équipe du collège, je vous dis à bientôt.

Le Chef d'établissement
Anne-Marie Hitrop

Agence Maytaise
Entrez chez nous pour entrer chez vous !
Aymar de Montécler
Directeur gérant
2 rue G. Clémenceau
49 122 Le May sur Evre
Tel 02.41.70.10.10 Fax 02.41.70.09.09
Mail : agencemaytaise@wanadoo.fr
Site : agencemaytaise.fr

VINCENT Jean-Michel
ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE - CHAUFFAGE
MÉNAGER - ÉNERGIES RENOUVELABLES
75 rue Saint-Louis
49122 Le May-sur-Èvre
Tél. 02 41 63 28 79
ouvert le mercredi de 17h à 19h
et le samedi de 10h à 12h

Art de la Coupe
Homme • Femme • Enfant
Tél. 02 41 63 81 45
10, Ter Rue St Louis - 49122 LE MAY-SUR-EVRE

BOUYER FAÇADES - TRAVAUX NEUFS & RÉNOVATION
15 RUE JEAN DE LA BRUYÈRE
49122 LE MAY-S/EVRE
TÉL. 02 41 63 58 88
bouyerfacades@yahoo.fr

Boulangerie - Pâtisserie
SAINT MICHEL
15 rue St Michel
LE MAY-SUR-EVRE
Tél. 02 41 63 85 86

Intermarché SUPER
TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE
LE MAY-SUR-EVRE

ÉNERGIE ATHLÉTISME

L'Energie Athlétisme organise le **40e semi-marathon des Mauges et course populaire le dimanche 28 juin** - départ à 9 heures. Nous invitons tous les Maytais sportifs à venir participer à cet évènement. **Nous comptons également sur tous les habitants pour supporter les coureurs en les encourageant lors de leurs passages dans la commune.** Inscriptions avant le 20 juin (ou possibilité de s'inscrire sur place).

Le semi-marathon des Mauges porte un nouveau nom : La Maugienne en Course, pour rappeler l'histoire des deux communes que traverse cette course, la plus ancienne de la région maugeoise.

Les inscriptions sont ouvertes et possibles par notre site Internet : **lamaugienne.fr**. Lors de cette 40e édition, un sac multi-lots sera offert à tous les arrivants et des lots seront à gagner par tirage au sort des numéros de dossards.

Comme chaque année, nous sollicitons des bénévoles pour être aux postes de commissaires de course, de ravitaillement, inscriptions… et nous les remercions par avance de leur fidélité. Si vous souhaitez nous donner un peu de votre temps, n'hésitez pas.

Pour tous renseignements :
Florence Dabin - 06.46.51.27.23 ou lamaugienne.fr

ÉNERGIE BASKET

L'équipe des U14/U15 (minimes garçon 1) du club Energie Basket s'est qualifiée pour les 8e de finale de la coupe de l'Anjou, en gagnant 21 à 54 contre l'équipe de la Séguinière. **Ils sont actuellement 3e de leur poule en D2.**

L'équipe se compose de:
Benjamin L (coach), Miguel, Mathis #13, Clément #11, Fabien # 4, Aymeric # 5, Fabien # 8, Alex # 9, Antoine # 12, Jules # 10, Joris.

LA CARAVELLE

L'énergie **La Caravelle** compte cette année 77 licenciées qui pratiquent la gymnastique sur agrès un cours par semaine. Ces gymnastes sont encadrées par 11 monitrices **(dont 8 d'entre elles sont bénévoles : un grand merci pour leur dévouement)** formées en interne et ensuite suivent des formations organisées par la Fédération. Cette année, deux de nos jeunes (Marine HUMEAU et Chlotilde FARDEAU) ont participé à leur 1er stage de formation à Chemillé pendant une semaine.

Cette année nous organiserons **les Etoiles, le samedi 11 avril 2015**, compétition départementale où environ 200 gymnastes viennent relever un défi : l'obtention d'une étoile supplémentaire.

Nous organiserons également **notre concours interne comme chaque année le 1er mai 2015** : toutes les catégories participent et c'est aussi un moment de partage entre les familles, les monitrices et le bureau autour d'un pique-nique.

LES MAYTAIS ROLLER

Randonnée et Hockey sur roulette…

NOUS N'OUBLIERONS JAMAIS…

Ce fut un début de saison difficile pour la section roller avec la perte tragique d'un de ses membres. Même si nous devons continuer notre sport, l'esprit qui fait de ce club une grande famille, un microcosme à part, a été à jamais ébranlé. On n'oubliera jamais Damien et nous avons une pensée amicale pour sa famille et ses proches.

TOURNOI DE HOCKEY

C'est passé mais que c'était bien ! Au mois de février, le club a organisé son tournoi de roller hockey loisir à la salle de sports du May-sur-Èvre. Les équipes de Bressuire (79), La Guérinière (85), Les Herbiers (85) et Thouars (79) ont répondu présent pour défier l'équipe locale.

Après 10 matches, 8h30 d'affrontements amicaux et 58 buts inscrits, les équipes de Bressuire et du May, à égalité de points, ont été départagées à la différence de but et c'est l'équipe de Bressuire qui a été déclarée victorieuse de cette 2e édition

CLASSEMENT FINAL				
RANG	ÉQUIPE	POINTS	BUTS MARQUÉS	BUTS ENCAISSÉS
1	BRESSUIRE	6	22	4
2	LE MAY	6	19	7
3	LES HERBIERS	4	9	13
4	THOUARS	3	6	12
5	LA GUÉRINIÈRE	1	2	22

RANDONNÉE DU CLUB

Le 26 avril 2015 - Venez partager un moment sportif et de convivialité en participant à notre randonnée roller (15 ou 35 km) qui se déroulera le dimanche 26 avril 2015 sur les routes autour du May-sur-Èvre. Ouvert à tous et seulement 2 conditions à remplir : maîtriser ses rollers (vitesse et freinage) et protections obligatoires. Tarif de 3 euros par participant.

WEEK-END ROLLER À LA FAUTE-SUR-MER

Le 6 et 7 juin 2015 - Cette saison, pas de « Défi » mais un week-end au bord de mer et ne pensez pas qu'on va se la couler douce les doigts de pieds en éventail sur la plage car c'est une course de 12 heures qui attend nos valeureux patineurs. Pendant deux jours et par équipe de 2 à 8 patineurs, les Maytais Roller vont pratiquer leur activité favorite et essayer de briller à la 15e édition du Week-end Roller de la Faute-sur-Mer. On souhaite une bonne course aux compétiteurs et du soleil !

…Et parmi les autres activités qui ponctuent la saison de roller, on trouve : les 6 heures de Varades, le tour de Cholet, les sorties familiales à la patinoire et à la Roche-Coëx, la rando roller nantaise et nos sorties dominicales.

Vous pouvez nous retrouver tous les jeudis soir de 19h à 21h et tous les dimanches matin de 9h à 12h à la salle de sports n°2 du May-sur-Èvre.

Pour nous contacter : maytaisroller@gmail.com

EN K'DANSE

L'association **en k'Danse** a organisé son deuxième tournoi de tac tik le Dimanche 8 mars dernier à la salle Jean Ferrat et a réuni 54 équipes. Les participants, petits et grands, ont apprécié cet après-midi aux jeux dans une ambiance familiale et conviviale et chacun est reparti avec un lot (jeu de société, livres, bons d'achats, entrées parcs, …) offert par les commerçants Maytais en partie et d'autres sponsors extérieurs. Merci à tous les participants !

Grâce au succès de ce tournoi, l'association va pouvoir acquérir des nouveaux costumes pour le prochain gala qui aura lieu le **SAMEDI 13 JUIN, le DIMANCHE 14 JUIN et le VENDREDI 19 JUIN ! Réservez dès à présent ces dates !**

Par ailleurs, l'association continue de proposer la location de ses costumes réalisés par nos bénévoles afin d'agrémenter vos spectacles, kermesses, fêtes,….

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Manceau Maryse responsable de la commission costumes au **06.99.87.15.64 - enkdanse.free.fr - enkdanse49122@gmail.com**

ÉNERGIE TENNIS

L'Energie TENNIS organise du 26 mai au 7 juin 2015 son tournoi « ROLLAND GARROS MAYTAIS » : tournoi FFT réservé aux licenciés des Pays de la Loire. **Homme / Femme et + 35 ans :** N/C à 15/1.

Vous êtes tous invités à venir encourager ces sportifs(ves), vous serez bien accueillis.

Les membres du bureau de Tennis.

[RAPPEL]

PASS TENNIS

Depuis 2013, l'accès aux courts de tennis extérieurs du May sur Evre est réservé aux personnes licenciées du club de tennis « Energie » et aux MAYTAIS détenteurs du «Pass Tennis», du 1er avril au 1er novembre de chaque année. (Clé à retirer auprès de bénévoles ou en Mairie).

Le Pass Tennis permet aux parents et aux enfants mineurs d'un même foyer maytais d'accéder aux courts de tennis.

Le coût annuel du «Pass Tennis» est de 15€ pour la famille.

Inscriptions et renseignements en mairie : 02 41 63 80 20.

BANQUET CLASSE 85

Vous avez 50 ans en 2015, issus du May ou pas, venez les fêter

Le samedi 10 octobre 2015 en soirée.

Si vous êtes nés en 1965 et que vous n'avez pas reçu d'invitation, prenez contact auprès de :

- Laurence GIRAULT :
02 41 63 10 29 - laurence.p.girault@wanadoo.fr
- Jean-Marc OLIVIER :
02 41 63 88 66 - jean-marc.olivier@wanadoo.fr

Des précisions sur la journée du 10 octobre seront envoyées aux personnes dont nous aurons les coordonnées.

Merci d'avance, et à bientôt !

BANQUET CLASSE 95

La classe 95 organise au Centre Jean Ferrat **le dimanche 15 novembre 2015** son repas des 40 ans.

Pour tous renseignements contacter :
classe95lemaysurevre@gmail.com
ou Arnaud TETAUD au **06 24 15 69 12**
Ou Richard RIPOCHE au **06 23 26 40 40**
Ou Antony DRAPEAU au **06 87 46 88 89**

CLUB DES JOURS HEUREUX

L'Assemblée Générale a eu lieu le 6 janvier 2015 le président a évoqué quelques changements au niveau du bureau pour l'année 2016. Les personnes intéressées pour prendre des responsabilités seront les bienvenues.
Pour 2014, il y a eu une bonne participation en général aux activités et sorties proposées.

Le compte-rendu financier a été donné par la trésorière Pierrette MENARD :
Résultat très équilibré en léger excédent. Le club participe financièrement au fur et à mesure de chaque manifestation.

Pour 2015, il y aura les concours de belote habituels des sociétaires et également avec Andrezé, Bégrolles et La Jubaudière.
6 après-midis dansants sont aussi prévus.

Programme pour les semaines à venir :

- **9 avril** Fête des chorales au PIN EN MAUGES
- **14 avril** Sortie à FROSSAY
- **16 avril** Après-midi dansant au MAY
- **30 avril** Belote sociétaires
- **21 mai** Après-midi dansant au MAY
- **28 mai** Belote sociétaires
- **4 juin** Belote sociétaires
- **11 juin** Belote sociétaires
- **15-22 juin** Voyage croisière sur le Rhin en Allemagne
- **25 juin** Méchoui

MAYCHANTANT

Très belle prestation de la Chorale Maychantant au Festival Méli-Mélodies de Pouzauges le 16 novembre 2014.
Le dernier concert a eu lieu avec la Batterie Fanfare du May-sur-Evre au Théâtre Saint-Louis à Cholet le Samedi 21 mars dernier.
La Chorale Maychantant s'est étoffée de nouvelles recrues, nous en sommes très contents.
Actuellement « MAYCHANTANT » est composé de 48 choristes sous la direction de Sophie BARICHARD.
Nous serons toujours très heureux d'accueillir de nouveaux choristes dans les différents pupitres (Soprane, Alto, Ténor et Basse).

Lors du week-end jeunesse le 6 juin 2015, la chorale « MAYCHANTANT » se joindra à la B.F pour un concert.

Suite à la réunion de CA de MAYCHANTANT qui a eu lieu le 31 janvier 2015 voici la **composition du nouveau bureau**.
Président : Edmond CHUPIN ; Vice présidente : Arlette COIRIER
Secrétaire : Alain SUTEAU ; Secrétaire adjoint : Jean-Paul DELRUE ; Trésorière : Thérèse JOURDAN
Trésorière adjoint : Josiane LAUNAY
Communication : Paule DOL et Daniel MAILLET
Membres : René BOCHEREAU, Alain PITHON et Anne-Marie SUTEAU

Contacts : Edmond Chupin au 02 41 63 38 28
Alain Suteau au 02 41 63 23 15

FERMETURES CONFORT
MENUISERIES - CHARPENTE - RÉHAUSSEMENT
Menuiseries - Portes d'entrée - Volets battants et roulants
Portes de garage - Portails - Stores bannes - Pergolas alu
02 41 62 90 34 - 06 32 38 07 86
ST GEORGES DES GARDES
www.fermeture-confort.fr

LES BOERS DE L'EVRE

SITUATION ACTUELLE

- Adhérents adultes : 340
- Adhérents enfants : 97
- Cartes journalières : 95
  Depuis quelques années la progression est de 5%.

ACTIONS DES BOERS DE L'EVRE

- 2 week-ends truites à l'Etang de la Sablière en avril et octobre,
- Alevinages annuels dans l'Evre et les étangs,
- Entretiens des rives de l'Evre,
- 1 journée pédagogique en juin, à Brissac,
  pour les élèves de CM2 des écoles publique et privée

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Selon les statuts, le bureau doit être composé de 7 personnes et le mandat actuel prendra fin au 31/12/2015.

La moyenne d'âge des membres de notre bureau est de plus de 65 ans et certains en font partie depuis plus de 40 ans…

Depuis 2 ans, nous alertons les sociétaires sur la nécessité de trouver une équipe pour remplacer et rajeunir le bureau actuel, dont une grande partie ne se représentera pas à la fin du mandat.

Malgré nos démarches, aucun candidat(e) ne s'est manifesté à ce jour…

Pour suivre la procédure officielle, nous ferons donc une **pré-assemblée générale** (assemblée extraordinaire) le **vendredi 29 mai 2015 à 18h** à la salle de musique au Centre Jean FERRAT au cours de laquelle les candidatures pourront être présentées. Si nous n'avons pas une liste de 7 candidats, une deuxième assemblée se déroulera le **vendredi 19 juin 2015 à 18h** à la salle de musique au Centre Jean FERRAT pour faire ressortir une nouvelle équipe.

A l'issue de cette 2e assemblée, s'il n'y a toujours pas de bureau, il y aura alors DISSOLUTION des Boers de l'Evre.

Toutes les bonnes volontés doivent se manifester auprès de :

Hugues OGER au 02 41 63 25 68

Maurice MARSAULT au 06 71 63 45 66

Yannick CHAUVEAU au 02 41 58 61 82

Nous rappelons que les Boers de l'Evre ont été créés en 1925 (source fédérale), avant cette date une amicale existait déjà, et bien entendu, le bureau actuel souhaite que les Boers de l'Evre survive dans l'intérêt de tous.

MAY…MOIRE 3 projets prennent corps

Après l'assemblée générale de janvier, l'association May… Moire se réjouit de rassembler une soixantaine de membres. Récemment le spectacle « *Suspendu* » présentait une vision originale d'un soldat de la première guerre mondiale : celui-ci sera fusillé pour son manque de courage face à l'ennemi. Voilà un point de vue que combattent les livres scolaires. Les historiens locaux y ont été étroitement associés en organisant une exposition réduite sur la guerre et, surtout, en lisant des lettres ou des poèmes de poilus maytais que le public des scolaires et des adultes a semblé apprécier.

TROIS PROJETS SONT À L'ORDRE DU JOUR :

a)- Une visite de Saint Michel en l'Herm en Vendée. Les moines de cette abbaye sont au cœur du May puisqu'ils y ont implanté un prieuré qui a donné naissance à la paroisse puis à la commune. Elle aura lieu en mai. Elle est ouverte à tous. Contact auprès de l'association May…Moire.

b)- En juillet, sous la conduite éclairée du maire, Alain Picard, **visite de la clairière de Rethondes**, lieu de l'armistice de 1918, du champ de bataille du Chemin des Dames et de Verdun. Des précisions seront données en temps utile.

c)- Les journées du patrimoine de septembre seront un peu plus solennelles. Les travaux de l'église seront mis en exergue. Des lettres municipales vont partir pour inviter toutes les entreprises qui ont participé aux travaux de restauration à cet événement. Les visites traditionnelles pourraient être entrecoupées d'une conférence illustrée Notre église a échappé aux destructions de la Révolution. Elle mérite bien de tels égards.

Contact : www.maymoire.com

L'association May…Moire a lu les lettres de «Poilus» locaux lors d'un spectacle sur la Première Guerre Mondiale

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

RETOUR SUR…

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

9 janvier 2015 : Vœux du Maire. Les drapeaux étaient en berne quand le Maire a prononcé ses vœux.

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

30 janvier 2015 : Inauguration du multi accueil, de gauche à droite : M. Pascal LETORT, Président de la CAF de Maine et Loire, Laurence TERRIEN, Directrice de La Galipette, Sandrine BROUSSEAU, Présidente de La Galipette et Alain PICARD.

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

7 janvier 2015 : Vœux à la Maison de retraite.

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

26 janvier 2015 : Remerciements bénévoles du Téléthon et galette du personnel communal

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

21 mars 2015 : concert de l'Energie Musique et Maychantant. Prochain concert le 6 juin 2015.

www.lemaysurevre.com

Mairie Le May-sur-Evre
1, rue Saint-Michel - 49122 LE MAY-SUR-ÈVRE
Tél. : 02 41 63 80 20 - Fax : 02 41 63 18 49
Courriel : info@lemaysurevre.com

Composition & Impression :
ici Cholet - 02 41 46 12 55
Dépôt légal : 465
1er trimestre 2015